



universität
wien

Masterarbeit

Titel der Masterarbeit

Les journaux Le Monde et Le Parisien traitent-ils
Mohammed Merah d'une manière raciste?

Verfasserin

Clara Fischer BA

angestrebter akademischer Grad

Master of Arts (MA)

Wien, 2012

Studienkennzahl: A 066 873

Studienrichtung: Masterstudium Romanische Literatur- und Medienwissenschaften

Betreuer: ao. Univ.-Prof. Dr. Robert Tanzmeister

Danksagung

Ich möchte mich hiermit bei allen Menschen bedanken, die mich während des Studiums und bei der Masterarbeitserstellung unterstützt haben:

Primär möchte ich mich sehr herzlich bei meinem Betreuer, Herrn Ao. Univ.-Prof. Dr. Robert Tanzmeister für seine geduldige und freundliche Unterstützung, insbesondere jedoch für seine Literatortipps und seine hilfreichen Ratschläge bedanken.

Auch möchte ich mich bei Frau Professor Schjerve-Rindler bedanken, bei der ich ein Privatissimum besuchen durfte, in dem ich viel über wissenschaftliches Arbeiten und mehr über den korrekten Aufbau einer Masterarbeit erfuhr.

Bei Frau Professor Anke Pfeifer möchte ich mich bedanken, da sie mir wertvolle Literaturratschläge bezüglich meines Methodenkapitels vermitteln konnte.

Mein besonderer Dank gilt meinen Eltern, Dr.med. Anna und ao. Univ. Prof. Dr. Alfred Geroldinger, welche mir das Studium erst ermöglicht und mich während der gesamten Studienzeit stets in jeglicher Hinsicht unterstützt, gefördert und motiviert haben.

Auch meinem Ehemann Dipl. Ing. Armin Fischer möchte ich an dieser Stelle meine tief empfundene Dankbarkeit aussprechen, nicht nur für seine hochwertige Hilfe bei der Formatierung der Arbeit, sondern auch für sein Verständnis und seine mentale Unterstützung.

Mein spezieller Dank gilt meiner Gastschwester Antonella Peluso aus der französischen Schweiz, die gemeinsam mit ihrer Schwester Veronica meine Arbeit Korrektur gelesen hat.

Zum Schluss bedanke ich mich bei meiner französischen Freundin Glwadys Inack, die ich während meines Erasmus-Aufenthalts in Paris kennenlernte und mit deren Hilfe ich während meines Kurzaufenthalts in Paris wertvolles Material für meine Masterarbeit sammeln konnte.

Table de matière

Danksagung	3
Table de matière.....	4
1 Introduction.....	6
2 Le contexte.....	8
2.1 La discrimination.....	8
2.2 La culture plurielle	9
2.3 L'immigration en France	10
2.4 France terre d'asile.....	12
3 La théorie : Le racisme	18
3.1 La définition	18
3.2 Analyse de l'attitude raciste.....	20
3.3 Les formes du racisme	22
3.4 L'histoire du racisme.....	23
3.5 Le développement récent du racisme.....	23
3.6 Les mythes de l'argumentation xénophobe	24
3.7 La police raciste.....	28
4 Méthode	31
5 Analyse.....	39
5.1 Analyse des articles du 21 mars 2012.....	41
5.1.1 Analyse de l'article du Parisien « Nous avons fourni le nom du frère du tueur présumé à la police » du 21 mars 2012	42
5.1.2 Analyse de l'article <i>du Monde</i> « Comment la police est remontée jusqu'à Mohammed Merah » du 21 mars 2012	43
5.1.3 Comparaison entre les deux articles.....	50
5.2 Analyse des articles du 22 mars 2012.....	50
5.2.1 Analyse de l'article <i>du Parisien</i> « Sarkozy qualifie Mohammed Merah de "monstre" et de "fanatique" » du 22 mars 2012.....	51
5.2.2 Analyse de l'article <i>du Monde</i> «La pénalisation de la consultation de sites "terroristes", une proposition peu réaliste » du 22 mars 2012	55

5.2.3	Comparaison des deux articles	56
5.3	Analyse des articles du 23 mars 2012	57
5.3.1	Analyse de l'article <i>du Monde</i> « La France a peur » du 23 mars 2012	58
5.3.2	Analyse de l'article <i>du Parisien</i> « Toulouse: d'abord "soulagement" et "reconnaissance", selon NKM » du 23 mars 2012	61
5.3.3	Comparaison des deux articles « La France a peur » et « Toulouse: d'abord "soulagement" et "reconnaissance", selon NKM »	62
5.4	Analyse des articles du 24 mars 2012	63
5.5	Analyse des articles du 26 mars 2012	65
5.6	Analyse des articles du 27 mars 2012	68
5.7	Analyse des articles du 28 mars 2012	70
5.8	Analyse des articles du 29 mars 2012	71
5.9	Analyse des articles du 30 mars 2012	73
5.10	Analyse des articles du 31 mars 2012	75
6	Conclusion	77
7	Sources.....	79
8	Table des illustrations et tables.....	83
9	Annexes	85
9.1	Zusammenfassung.....	85
9.2	Lebenslauf	88

1 Introduction

Mohammed Merah, français d'origine algérienne, a tué sept personnes le 11, le 15 et le 19 mars 2012. Entre les victimes se trouvent trois musulmans et quatre israélites juifs dont trois enfants. La police a assiégé son appartement pendant plusieurs heures. Merah a essayé de fuir en grim pant par la fenêtre. Il a été tué par la police.

En France, les bonnes opinions sur les étrangers, surtout sur les musulmans sont limitées. Souvent, les médias manipulent les pensées des lecteurs. De nos jours, beaucoup de textes ont été analysé d'après Siegfried Jäger pour montrer l'argumentation cachée sur différents sujets comme le racisme par exemple. En ce qui concerne mon mémoire, je me suis occupée de deux journaux *Le Monde* et *Le Parisien*. La question de recherche est : Les journaux *Le Monde* et *Le Parisien* traitent-ils Mohammed Merah d'une manière raciste? Ce sujet inclut aussi la question si les journaux soutiennent les clichés sur les Algériens.

J'ai essayé de définir un comportement raciste dans la partie théorique et dans le chapitre méthodique. Pour développer ma question, j'ai utilisé le livre « Notwendige Maßnahmen gegen Fremde » de Bernd Matouschek, Ruth Wodak et Franz Januschek, parce qu'il s'est occupé du racisme qui apparaît dans les textes journalistiques. Depuis, je sais dans quelle forme le racisme peut apparaître dans un texte.

La partie théorique informe du racisme en général donc pas du racisme dans le texte. Elle parle de l'analyse du comportement raciste, de ses formes, de l'histoire, du développement récent, des mythes et de la police raciste. Est-ce que ces faits se retrouvent d'une certaine forme dans les articles sur Mohammed Merah ? Beaucoup de sous-chapitres sont basés sur le livre « Le racisme » de Albert Memmi. C'est un grand sociologue qui est reconnu pour ses travaux scientifiques sur le racisme.

Pendant mon travail de mémoire, j'ai essayé de répondre aussi à la sous-question : À quel point les journaux *Le Parisien* et *Le Monde* traitent-ils différemment l'affaire « Merah » ?

Dans le chapitre « Analyse », en sachant les faits sur le racisme d'Albert Memmi et de la maison d'édition « La Découverte » et en sachant les formes du

racisme dans les textes, je pouvais analyser, pendant une certaine période, si les faits se retrouvent dans les articles et si ceux-ci peuvent mal influencer les lecteurs. J'ai classé les articles dans six catégories pour avoir une meilleure vue d'ensemble. Si je trouve par exemple que Merah est traité de manière raciste je veux savoir si c'est dans la catégorie politique ou bien dans la catégorie « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah ».

Dans le chapitre « Le contexte », j'ai traité des sujets qui sont liés au racisme. La culture plurielle est une situation dans laquelle on peut souvent retrouver le racisme. Mohammed Merah a vécu dans une telle situation. Le racisme est une forme de discrimination, l'immigration et la politique d'asile se trouvent proche du racisme et au sujet : Mohammed Merah a grandi dans une famille immigrée.

2 Le contexte

Ce chapitre traite le contexte. Il s'agit de la discrimination, de la culture plurielle, de l'immigration en France et de la France terre d'asile.

2.1 La discrimination

Il existe différentes formes de discrimination en rapport avec l'âge, le genre, l'origine ethnique et géographique, l'apparence physique ou la religion. De ce fait, les médias ont tendance à renforcer les préjugés, ils sont ainsi responsables de la création de stéréotypes produisant des faits discriminatoires et l'inégalité qui elle induit un sentiment d'injustice. En outre, les exclus renforcent ces perceptions négatives qui créent de nouveaux faits discriminatoires. Par conséquent, il s'agit d'un cercle vicieux. (Edin & Hammouche, 2011)

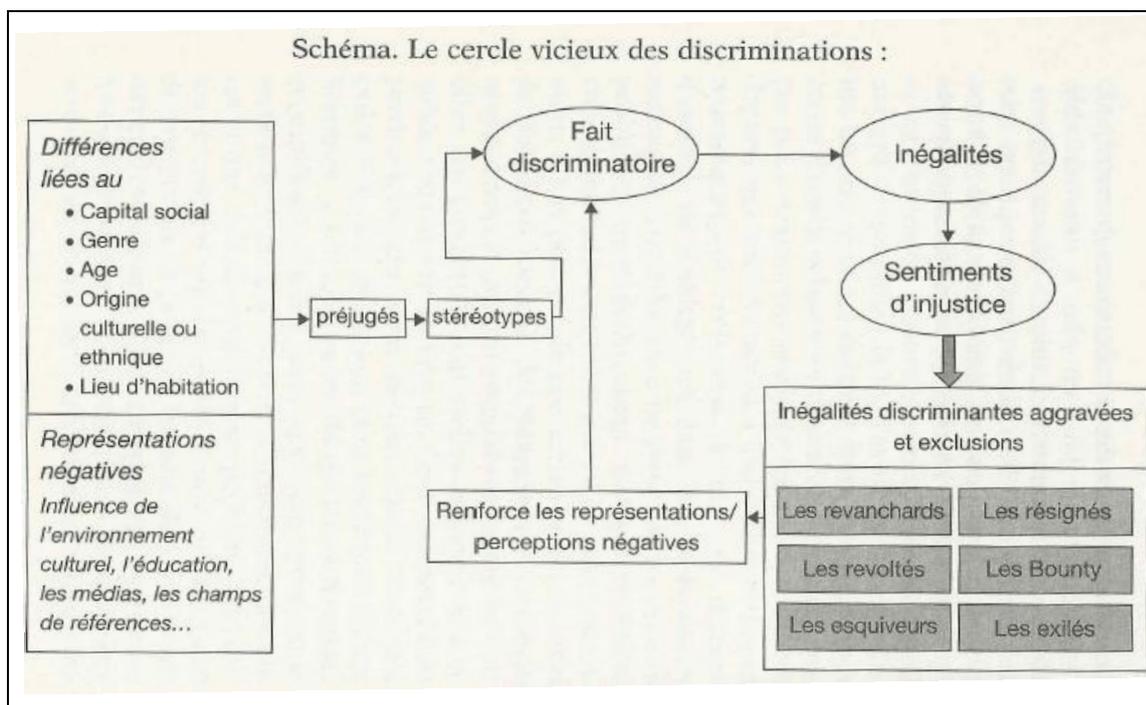


Figure 1: Le cercle vicieux de la discrimination (Edin & Hammouche, 2011, p. 104)

La discrimination est particulièrement présente dans les quartiers populaires ou bien dans certaines banlieues. Le schéma montre trois sortes de discrimination : âge, origine géographique et sociale et origine ethnique.

Les écoles parisiennes proposent une bonne formation, néanmoins, elles prennent en compte le lieu d'habitation de l'appliquant. Ainsi, les jeunes n'habitant pas dans les quartiers riches se sentent traité de manière inégale. De ce fait, il s'agit souvent d'enfants de réfugiés qui ont fui la guerre ce qui induit souvent une situation désavantagée en ce qui concerne leurs moyens financiers. De plus, leur âge aggrave la difficulté pour trouver un emploi. Nous pouvons constater que les réactions varient en six comportements distingués :

-Les revanchards : ils veulent se prendre leur revanche sur la société et pratiquent ainsi la discrimination.

-Les résignés : ils se font à l'idée qu'ils sont des citoyens de seconde zone.

-Les révoltés : ils ont vécu la discrimination et se comportent de manière violente. Nous pouvons donner comme exemple les révoltes urbaines de l'automne 2005. Ce comportement conduit à un renforcement des préjugés.

-Les Bounty : ils essaient d'échapper au problème. En faisant cela, ils nient leurs origines ce qui conduit à une double frustration, car ils ne sont de toute manière pas acceptés comme les autres. Le nom se réfère à une barre de chocolat qui est noire à l'extérieur et blanche à l'intérieur.

-Les esquiveurs : ils sont minoritaires et abandonnent leur rêve. Ils se plongent dans l'art et la danse.

-«Les exilés » : ils immigreront vers les pays anglo-saxons comme la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis ou aux pays musulmans comme Dubaï qui leur proposent des meilleures conditions.

(Edin & Hammouche, 2011, pp. 98-103)

2.2 La culture plurielle

Grâce aux progrès technologiques, comme l'avion, la voiture et le train, une cohabitation de différentes cultures est devenue possible. Depuis là, les actions terroristes se sont multipliées, néanmoins le fait d'avoir un horizon presque interminable grâce à l'évolution économique de beaucoup de pays a impliqué l'élargissement de l'horizon de beaucoup de gens.

Les conséquences de la mondialisation culturelle sont un avantage pour les pays et leurs cultures. Nonobstant, les gens craignent une perte d'identité de leurs pays. Dans des grandes métropoles comme Berlin, se trouvent des territoires où il n'est pas possible de parler l'allemand en faisant les achats, car la majorité parle turque. En visitant un musée dans lequel il s'agit de l'histoire d'Autriche, certains autrichiens ne veulent pas que le guide parle avec un accent étranger. Il est probable que les situations citées ci-dessus produisent de la haine.

La France est sans aucun doute une société pluriculturelle. Elle possédait des colonies. Sept à huit millions de personnes originaires de l'Afrique, surtout des pays maghrébins et de l'Asie, dont cinq millions sont musulmans, vivent en France. La France est donc confrontée à des immigrés de différentes nations, religion, langues, cultures et traditions. Il faut éviter de créer des groupes qui mènent une vie parallèle aux Français. De ce fait, l'intégration est indispensable aux immigrés. Bien entendu, un français écrit mieux qu'un travailleur immigré issu d'un bidonville. Sans tolérance, une intégration ne peut fonctionner.

(Beyersdörfer, 2002) (Jessu, 2009)

2.3 L'immigration en France

Dans l'histoire, la France a toujours eu une grande immigration. Les plus hauts chiffres sont enregistrés après la première guerre mondiale et entre 1960 et 1974.

En 2008, le chiffre d'immigration s'élève à 8,4 %, 55% des immigrés sont venus à un âge entre 25 et 54 ans, par conséquent cela montre que la plupart viennent à l'âge adulte. Les jeunes immigrés ont un pourcentage bas. Les immigrés entre 15 et 24 ans ne sont que 9%. Les moins de 15 ans ne représentent que 5%. Les immigrés plus âgés, à partir de l'âge de 55 ans ont un pourcentage plus bas que celui des 25 à 54 ans, néanmoins plus haut que les jeunes. Le pourcentage entre les deux sexes est équilibré (Voir Figure 2 ci-dessous).

	2008	
	Étrangers	Immigrés
Part des hommes	51	49
Part de la population ayant :		
moins de 15 ans	17	5
15 à 24 ans	10	9
25 à 54 ans	49	55
55 ans ou plus	25	31
Nombre (en milliers)	3 715	5 342
Poids dans la population totale	5,8	8,4

Figure 2: Population étrangère et immigrée par sexe et âge en 2008. (Institut nationale de la statistique et des études économiques, 2012a)

Quelle est la différence entre un immigré et un étranger ?

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition. (Institut nationale de la statistique et des études économiques, 2012b)

Le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant a présenté les résultats de la politique migratoire 2011. La loi du 16 juin 2011 sur l'immigration, l'intégration et nationalité a plusieurs objectifs:

- Une meilleure organisation de l'immigration légale
- Une procédure plus effective du gouvernement en ce qui concerne la transformation de la politique pour la lutte contre l'immigration illégale

- Un meilleur contrôle de l'immigration aux frontières de l'Union Européenne.

Pour la politique d'asile, la politique de l'intégration et pour la politique de l'immigration Claude Guéant indique les priorités suivantes :

- Un meilleur contrôle de la participation régulière à des programmes d'intégration.
- Une lutte renforcée contre l'abus de prestation sociale accompagné de la condition d'un séjour légale en France.
- Un meilleur contrôle de l'acquisition de la nationalité française.
- La continuation de la réforme de l'immigration familiale.
- La réforme du système Schengen.

(L'Ambassade de France en Allemagne, 2012)

2.4 France terre d'asile

La France terre d'asile a été créée en 1971 pour défendre le droit d'asile. En 2007, elle veut étendre son objet et s'occuper des migrations de droits. Lorsque le coup d'État au Chili a eu lieu, France terre d'asile a eu l'idée que les associations s'unissent au « comité de coordination pour l'accueil des réfugiés du Chili ». Dans les deux ans qui suivent, plus de 25 associations se sont ainsi rassemblées. Parallèlement, elle s'engage pour un dispositif d'accueil pour accueillir les gens qui arrivent en France. Ceux-ci reçoivent l'autorisation préalable d'entrée et de séjour dans des centres provisoires d'hébergement (CPH). Entre 1973 et 1974, de nombreuses nationalités de l'Amérique latine sont accueillies dans ces centres et les pays de l'Est, d'Afrique noire, du Moyen-Orient demandent l'asile aux frontières. Jusqu'en 1974 30 CPH ont été créés. France terre d'asile les a géré jusqu'en 1975 à l'aide de la Cimade et le Secours catholique. Elle s'engage pour un apprentissage accéléré du français et de l'augmentation des budgets pour ces réfugiés, les demandeurs d'asile. Des CPH ont été créés aussi pour les populations sud-est asiatiques. Bientôt il était clair qu'il fallait lancer le principal : créer une politique d'accueil des réfugiés qui aidera à bien s'installer, à apprendre la langue, à trouver un emploi, à trouver un logement et à donner l'occasion de bien s'intégrer. France terre d'asile continue d'accueillir de nombreux réfugiés venant de l'Asie du Sud-Est

avec des autres organisations comme la Cimade, le Comité national d'entraide, la Croix-Rouge française, le Secours catholique et le SSAE. France terre d'asile est surtout responsable des centres d'hébergement et de l'aide en premier temps dans l'étranger pour les réfugiés. En outre, on trouve même l'accueil sanitaire dans les centres. 63 056 de réfugiés des trois pays de l'ancienne Indochine ont été accueillis entre 1975 et 1980 en France grâce au bon travail des organisations. Car France terre d'asile a eu beaucoup de succès, le gouvernement lui a confié la mise en place d'un dispositif national d'accueil (DNA). France terre d'asile gère le DNA de 1980 à 1990. Elle milite pour le respect de la France quant à la Convention de Genève de 1951 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme de 1950. De plus, elle fait tout son possible pour réduire la discrimination, pour défendre la justice sociale et pour soutenir l'égalité républicaine. Le gouvernement a reparti le DNA dans deux types de dispositifs et le droit de travail a été retiré aux demandeurs d'asile. Le premier type est le CPH, qui est réservés aux réfugiés statutaires. Le deuxième type est un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). *Les missions des Cada sont :*

- *L'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile*
- *L'accompagnement administratif, social et médical*
- *L'animation et scolarisation des enfants*
- *La gestion de la sortie du centre*

(France terre d'asile, 2010, p. 11)

Les conflits dans les Balkans font augmenter le nombre des réfugiés en 1991 et en 1992. À raison de la crise de Balkan et l'intervention de l'OTAN, on peut trouver une forte hausse des réfugiés dans toute l'Europe.

En 1999, on remarque une progression. Il y a 63 Cada et 28 CPH. Cela fait une capacité d'environ 4000 places. Vu qu'il y a plus de trente mille demandes d'asile, ce nombre de places ne suffit pas. Ensuite, des centres d'urgence ont été construits. À partir de 1998, France terre d'asile se centre sur les mineurs et sur l'intégration des réfugiés statutaires. Dans les années précédentes, les mineurs représentaient une faible partie. Ils sont accueillis dans les mêmes centres comme les adultes. Comme un orphelin rwandais avait été bien accueilli par les Français, beaucoup d'autres mineurs ont essayé de gagner une

nouvelle vie. Caomida, l'unique centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés qui demandent l'asile, a été créé en 1999. Le centre avec 30 places est financé par l'État. Donner un contenu social au droit d'asile a toujours été très important pour France terre d'asile. Cela veut dire qu'ils ont mis en place « *des dispositifs originaux d'accompagnement à l'emploi, au logement, à la formation, et à la mobilité géographique [...]* » (France terre d'asile, 2010, p. 11). À la fin de l'année 2003, la direction et la mission étaient transférées à l'office de migrations internationales (OMI). Deux ans plus tard, OMI est remplacé par l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM). France terre d'asile s'occupe principalement de l'intégration des réfugiés statutaires. À partir de 2007, on remarque une réorganisation du secteur de l'asile et de l'immigration. En 2010, les questions d'asile sont transférées au Ministère de l'Intérieur. France terre d'asile a un seul objectif : aider juridiquement les étrangers retenus. Pour présenter les missions de France terre d'asile, il faut commencer avec la promotion du droit d'asile et du droit des étrangers en France et en Europe. Comme Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE), elle traite de la défense du droit d'asile et du droit des étrangers au niveau juridique et politique. La deuxième mission principale est l'assistance sociale et administrative aux demandeurs d'asile et aux migrants de droit, c'est-à-dire qu'elle accueille, informe sur les hébergements et les repas. Il s'agit d'un traitement des réfugiés du début à la fin. France terre d'asile s'occupe par exemple de l'immatriculation à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour les primo-arrivants. Elle gère vingt-huit centres d'accueil (Cada) pour les demandeurs d'asile. De plus, elle gère deux centres d'accueil pour mineurs isolés demandeurs d'asile et propose aux mineurs une aide spécifique. Pour que les travailleurs sociaux de France terre d'asile soient capables de maîtriser des missions si exigeantes, ils ont une formation sur l'accompagnement juridique, social et psychologique. (France terre d'asile, 2010)

Le bilan de l'asile en France

L'office français de la protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) a enregistré une hausse de la demande d'asile en France depuis 2008 avec 52'762 demandes d'asile 2012 y compris les mineurs accompagnants et les demandes de réexamen (voir Figure 3). Depuis trois ans, les demandes d'asile

sont en hausse. 36'931 demandes d'asile hors mineurs accompagnants ont été enregistrées en 2010. Par rapport à 2009 cela représente une hausse de 11%. Une forte progression de mineurs accompagnants de plus de 25,4% est évidente. Par contre, les demandes de réexamen diminuent depuis deux ans (22,6% en 2009 et 15,8% en 2010). Le taux d'admission au titre d'asile a diminué quelque peu (en 2008 : 31,1%, en 2009 : 26,8% et en 2010 : 25,8%.) Presque toutes les régions françaises sont concernées par la hausse de la demande d'asile. La première est l'Île-de-France avec Paris, elle concerne 42,5% de demandeurs d'asile. La deuxième est Rhône-Alpes avec 10,7%. Ensuite, des DOM-COM représentent 5,8% et la région PACA en quatrième place représente 4,4%.

La demande d'asile en France et dans l'Union européenne depuis 2002 (Sources : Ofpra, Eurostat)									
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Demandes d'asile France ⁽¹⁾	60 777	61 993	65 614	59 221	39 332	35 520	42 599	47 686	52 762
Premières demandes France ⁽²⁾	51 087	52 204	50 547	42 578	26 269	23 804	27 063	33 235	36 931
Accords protection France ⁽³⁾	8 495	9 790	11 292 ⁽⁴⁾	13 770 ⁽⁵⁾	7 354 ⁽⁶⁾	8 781 ⁽⁷⁾	11 441 ⁽⁸⁾	10 373 ⁽⁹⁾	10 340 ⁽¹⁰⁾
Demandes d'asile Union européenne ⁽¹¹⁾	421 470	344 800	276 675	234 675	197 410	222 635	238 365	260 730	257 815

[1] Demandes globales comprenant les mineurs accompagnants et les demandes de réexamen.
 [2] Hors mineurs accompagnants.
 [3] Statuts de réfugiés et protections subsidiaires à partir de 2004.
 [4] Dont 84 protections subsidiaires.
 [5] Dont 557 protections subsidiaires.
 [6] Dont 554 protections subsidiaires.
 [7] Dont 706 protections subsidiaires.
 [8] Dont 1 793 protections subsidiaires.
 [9] Dont 2 449 protections subsidiaires.
 [10] Dont 2 035 protections subsidiaires.
 [11] UE27 dès 2002.

Figure 3: La demande d'asile en France et dans l'Union européenne depuis 2002 (France terre d'asile, 2010, pp. 14 d'après Ofpra, Eurostat)

En 2010, 257 815 demandes d'asile ont été enregistrées dans L'Union européenne (voir Figure 4). Le chiffre de l'année précédente c'est-à-dire 260 730 est semblable, on peut en conclure que la demande d'asile reste relativement stable dans l'UE. Par contre, la répartition n'est pas régulière à l'intérieur de l'Union européenne. La majorité des 242 060 demandes sont déposées dans les quinze anciens États membres. En 2010, les nouveaux membres ont, contrairement à 2009, enregistrées une baisse de 38% de demandes d'asile en regard de l'année précédente. Les pays du Sud ont eu

moins de demandes que les pays du Nord (-53% en Italie, -9% en Espagne, -36% en Grèce, -11% à Chypre, -94% à Malte). Les pays qui ont enregistré une hausse sont la Lituanie avec +76%, le Luxembourg avec +56%, l'Allemagne avec plus de 49%, le Danemark avec plus de 30% et la Bulgarie avec 21%. (France terre d'asile, 2010)

Dans toute l'Europe, la France est le pays qui concerne la plupart des demandes d'asile (51 595). Globalement, elle est le deuxième pays, après les États-Unis quant au nombre de demande d'asile. Elle est suivie par l'Allemagne (48 490), la Suède (31 875), la Belgique (26 130), le Royaume-Uni (23 715) et les Pays-Bas (15 100). La France accueille 0,8 demandeurs d'asile pour mille habitants et se trouve après Chypre, la Suède, la Belgique, le Luxembourg, l'Autriche, le Danemark, la Grèce et les Pays-Bas en neuvième position. Selon France terre d'asile, ces chiffres de demandes d'asile sont un niveau assez bas. Tous les membres de l'UE essayent d'offrir des standards de protection plus élevés. (France terre d'asile, 2010)

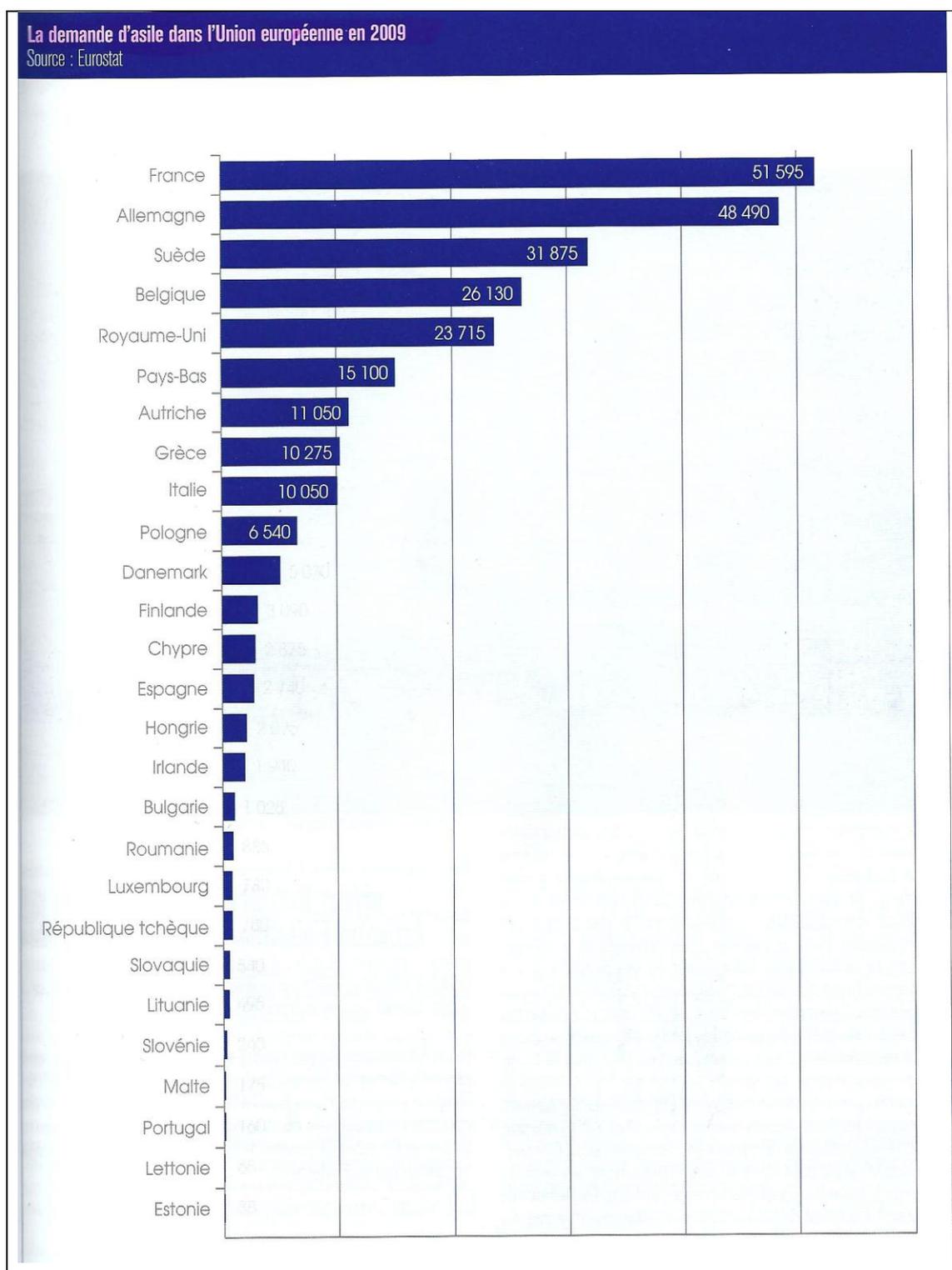


Figure 4: La demande d'asile dans l'Union européenne en 2009 (France terre d'asile, 2010, p. 17)

3 La théorie : Le racisme

Ce chapitre traite la théorie de ce mémoire. Il s'agit du racisme : de la définition, de l'analyse de l'attitude raciste, des formes du racisme, de l'histoire, du développement récent du racisme, des mythes et de la police raciste.

3.1 La définition

Le terme *racisme* est mal choisi pour ce qu'il signifie pour nous. En effet, il se réfère uniquement aux différences biologiques et phénotypiques. Mais ce mécanisme général est plus que cela. Pareillement, nous pensons aux Juifs lorsque nous parlons d'antisémitisme alors que les sémites ne sont pas seulement les Juifs. En effet, l'accusation raciste se réfère aux différences biologiques et aux différences culturelles. (Memmi, 1994, p. 182)

Albert Memmi a trouvé un meilleur terme pour notre compréhension du racisme : la hétérophobie. Le racisme pourrait en être une variété. (Memmi, 1994, p. 183)

Le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, de différences, réelles ou imaginaire, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier une agression ou un privilège. (Memmi, 1994, p. 193)

Les marques extérieures biologiques ne suffisent pas pour l'évaluation négative d'un groupe. Les signes extérieurs peuvent être: la couleur des yeux, la couleur de la peau et des cheveux, les formes du nez et du visage. Souvent, la souche est responsable pour les différences phénotypiques. Des différences culturelles sont également un élément qui fait qu'un groupe se sente supérieur à un autre. De nos jours, les différences culturelles comme le port du voile, les coutumes qui nous semblent étranges, jouent un grand rôle dans le jugement des uns et des autres. Le racisme a pour conséquence la marginalisation d'un groupe. (Auffahrt, 2000, pp. 124, 127)

D'après Albert Memmi, une pensée raciste est définie quand les gens d'un groupe jugent les gens d'un autre groupe en raison de leurs coutumes ou de leur apparence physique. (Auffahrt, 2000, p. 124)

La base de la pensée raciste est l'ethnocentrisme, celui-ci affirme qu'un groupe ethnique est considéré toujours plus avancé en comparaison avec les autres. Selon Claude Lévi-Strauss, un ethnologue français, cette pensée de supériorité est répandue dans toutes les sociétés. (Auffahrt, 2000, pp. 124-125)

De la généralisation à l'oppression

La différence d'un groupe est généralisée, si nous avons des préjugés envers un seul homme, nous nous attendons aux mêmes caractéristiques négatives des gens qui font partie du même groupe. Les défauts d'un seul s'étendent à son groupe ethnique. Si nous connaissons un seul Juif avide, nous en concluons que tous les Juifs le sont également. De même, si nous connaissons un noir paresseux, nous concluons que tous les noirs sont paresseux. Un élément individuel devient un élément collectif. C'est une généralisation. (Memmi, 1994, pp. 187-188)

La différence définitive s'étend dans le temps. Le Juif est avide parce qu'il a toujours été avide. Le Noir est inférieur, parce qu'il a toujours été inférieur. Et parce qu'il a toujours été inférieur et paresseux, il reste pour toujours paresseux et inférieur et il ne va jamais changer. Donc le Juif comme le Noir perdure avec ses traits négatifs. « *À la limite, en somme, le racisme tend vers le mythe.* » (Memmi, 1994, p. 189). Le racisme est aussi une déshumanisation. La victime est exclue de la communauté humaine. (Memmi, 1994, pp. 188-189)

L'accusateur veut se justifier. Le comportement raciste n'a rien avoir avec la victime, les motivations trouvent leurs origines dans le raciste lui-même. Il s'agit d'une agression individuelle. Il est connu qu'un groupe cherche toujours la faute chez les autres. Par conséquent, il projette la culpabilité sur d'autres groupes ethniques. Un phénomène qui apparait chez un groupe d'adulte et chez les enfants, il s'agit de la réduction de l'anxiété par l'agression. L'étranger est vu comme un facteur de trouble qui doit disparaître. Il s'agit de la justification de l'accusateur. (Memmi, 1994, pp. 189-190)

De plus, l'accusateur veut légitimer l'injustice. Mais pourquoi se sent-il obligé de la légitimer ? C'est tout simple : il se sent coupable. Évidemment, son comportement est injuste envers la victime. L'argumentation est renversée. Normalement, lorsque quelqu'un est coupable, il est puni. Ici c'est l'inverse.

L'autrui est déjà puni, donc l'accusateur le juge coupable. La victime vit déjà dans l'oppression. Le Juif se trouve déjà exclus de la communauté et il est clair que le Colonisé est déjà colonisé. Pour justifier cette situation injuste, le raciste cherche des raisons. (Memmi, 1994, pp. 190-191)

Le racisme est un symbole de l'oppression. Le Noir est paresseux et il n'est pas intelligent, donc il a été maintenu en esclavage. Le Colonisé est issu d'un peuple peu développé. La structure politique sociale est attaquée. « *Le racisme est une auto-absolution du raciste* ». (Memmi, 1994, p. 193)

3.2 Analyse de l'attitude raciste

“L'accusation biologique, malgré son ampleur, tout au moins chez nos contemporains, n'est pas l'essentiel du racisme. Elle en est le prétexte et l'alibi.” (Memmi, 1994, p. 106)

Les antipodes, le sens large et le sens strict

La fonction du racisme est de légitimer une dominance et une supériorité. Il y a donc un lien entre racisme et dominance. Au racisme, on trouve toujours des contraires: la domination et la sujétion: l'agression et la peur, l'injustice et la défense des privilèges. Il est vrai que parfois, le raciste invente des différences pour les besoins de sa cause. Les traits d'autrui sont toujours négatifs. Il en résulte que les traits du raciste sont bons. Si la victime est détestable, le raciste est exemplaire et si le monde de la victime est mauvais et bizarre, celui du raciste est automatiquement bon, joli et logique. Et parce que le monde de l'autrui est mauvais, il faut se protéger soi-même et les siens de ce mauvais. Un raciste cherche des différences, peu importe si elles sont vraies ou fausses. Ce qui est important : il valorise les différences, cela veut dire, qu'il trouve des points négatifs de la victime et des éléments positifs de soi-même. Avec l'affirmation de la valorisation, il légitime une agression. Il s'agit toujours d'une ou plusieurs différences entre le raciste et sa victime. (Memmi, 1994, pp. 106-109)

Un raciste qui se réfère aux différences de l'autre est un raciste au sens stricte. Il veut trouver le meilleur caractère en soi-même. De nouveau, on trouve des antipodes: impure et pure, haïssable et admirable. Le raciste veut se créer, à

l'aide de sa supériorité, un avantage économique, politique ou psychologique. Le raciste au sens strict a des préjugés envers les autres. Les Juifs ont les doigts crochus, les mains moites et le nez curieux. Ces traits suffisent pour constater que les Juifs sont capables de voler de l'argent. La solution pour se protéger est l'antisémitisme. Les femmes blanches doivent être protégées de la puissance érotique et perverse des Noirs. (Memmi, 1994, p. 109)

Un raciste au sens large n'admet pas qu'il a des préjugés contre un homme avec des différences biologiques. Il se comporte différemment, mais indique aux autres des différences. Le raciste au sens strict se valorise soi-même et dévalorise l'autre. La conséquence est toujours pareille: une agression verbale ou effective. Le raciste au sens large est plus répandu que celui au sens strict. (Memmi, 1994, p. 111)

Le cercle vicieux

“Le raciste est un homme qui a peur.” (Memmi, 1994, p. 110) Et parce qu'il a peur, il veut se défendre. Comment ? Avec l'agression ou la violence. Mais qu'est-ce que c'est ce que l'agression implicite ? La peur.

La peur pousse à l'agression, l'agression suscite l'agression, l'agression provoque la peur (Memmi, 1994, p. 110)

Quand j'ai peur, j'agresse mon adversaire et en même temps j'attends de l'agression de mon adversaire puisque lui, étant agressé, il est agressif, donc j'ai peur. Ce cercle est interminable.

« L'affirmation raciale est un outil dans cette affirmation de soi. » (Memmi, 1994, p. 110)

Le nationalisme se transforme souvent au régime qui abaisse les autres cultures. (Memmi, 1994, p. 110)

La valorisation

En insistant sur la différence, le raciste veut augmenter ou créer l'exclusion, la séparation de la victime hors de la collectivité ou de l'humanité. (Memmi, 1994, p. 184)

Un colonisateur raciste montre clairement que le Colonisé ne fait pas parti de la communauté. La raison pour cela est la différence biologique et culturelle. Le raciste utilise la différence, souvent inventé, pour une interprétation qui implique sa supériorité et qui est toujours pour son profit. Il est incontestable que quelques différences sont réelles, comme la couleur de la peau chez le Noir ou la pratique de la religion musulmane. Mais quand la différence manque, le raciste trouve une différence imaginaire. La créativité ne connaît pas de limites quelque fois. Afin de trouver une argumentation croyable il faut inventer une différence. Seulement une différence ne fait pas l'attitude d'un raciste. C'est l'interprétation et la valorisation des différences qui la décrit. La valorisation a deux objectifs : l'infériorité de la victime et également la supériorité du raciste. L'infériorité de la victime, comme par exemple un colonisé, montre automatiquement la supériorité du colonisateur. Naturellement, la valorisation est positive et négative en même temps. (Memmi, 1994, pp. 184-185)

3.3 Les formes du racisme

Le raciste au sens strict est fixé sur les différences biologiques. Pour lui, l'apparence physique suffit plus ou moins pour se faire une opinion complète de l'autre. Les différences biologiques sont la couleur de la peau, la forme du nez, les dimensions du crâne, la courbure du dos, l'odeur et la composition du sang. Tout comme la manière de se tenir, de marcher, de regarder. Le racisme culturel se réfère à la culture, à la psychologie, aux mœurs et aux institutions. Ainsi, les Arabes ne sont pas détestés en raison de leur teint, mais parce qu'il pratique l'Islam, une religion ridicule et parce qu'ils n'aiment pas traiter leurs femmes d'une manière gentille, pire encore, ils les traitent cruellement. Le raciste culturelle ne juge plus un Juif d'après son apparence, mais parce qu'il est avide. En plus, les Juifs sont responsables de la mort de Jésus. Et les italiens ne sont pas ponctuels, ils sont désordonnés et on ne peut pas compter sur eux. Normalement, le racisme biologique inclut toujours une partie de racisme psychologique et de racisme culturel. (Memmi, 1994, p. 187) (Auffahrt, 2000, p. 126)

3.4 L'histoire du racisme

Au début du 19^{ème} siècle, on croyait qu'il y avait une relation entre l'origine de l'humanité et l'origine de la langue. La théorie de l'affinité entre la langue et la race était née et avec cette idée la culture élégante des aryens c'est-à-dire les indoeuropéens. Le terme a été créé pour distinguer cette culture pure des autres. Les autres étaient par exemple la "race" des sémites. (Auffahrt, 2000, pp. 125-126)

Parallèlement à ce développement, l'anthropologie a distingué 40 races humaines différant biologiquement : la nord-ouest-européenne, la nord-est-européenne, l'alpine, la méditerranée, la sud-est asiatique, la sud-américaine-indienne, éthiopienne et la murrayenne. Quelques sous-disciplines se sont développées comme l'anthropométrie. A la fin du 19^{ème} siècle, l'idéologie des races s'est intégrée à la politique coloniale et a renforcé le dénigrement des colonisés sur la base des sciences naturelles. Les recherches anthropiques, influencées par le darwinisme, repartaient toutes les races hormis la race blanche dans une phase de l'évolution humaine très ancienne dans laquelle les hommes n'étaient pas encore bien développés. Les autres races ont parfois été mises au même niveau que les animaux. On avait donné des traits valorisés à des races différentes. Par conséquent, une hiérarchie a été créée et était expliquée par l'ethnocentrisme, au cas de la colonisation « euro centrique ». (Auffahrt, 2000, p. 126)

3.5 Le développement récent du racisme

La criminalité raciste a augmenté entre 2000 et 2007 dans tous les pays qui font des statistiques selon l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). L'élévation la plus forte se trouve au Danemark avec 43,2%. La Slovaquie prend la deuxième place avec 36,2%. En troisième lieu, se trouve l'Irlande avec 31,3% et en quatrième lieu, la France avec 20,4%. Les crimes antisémites en Autriche se sont élevés de 105,9% et en France de 47,6%. Plusieurs études ont confirmés cette augmentation. Non seulement les crimes raciaux ont augmenté, mais le racisme s'est également répandu dans les différents domaines comme l'éducation, l'emploi, le logement et la santé. (d'Appollonia, 2011, p. 72)

Quant aux problèmes sociaux et économiques, les autochtones pensent que cela est dû aux immigrés. 40% des Européens sont persuadés que c'est à cause des immigrés que le chômage augmente. 47%, sont sûrs que les immigrés veulent seulement profiter des prestations sociales. Ils sont vus comme une « menace économique ». La Grèce est le pays qui se trouve au comble de la pyramide « sentiment anti-immigrés » avec 84%. La contradiction identitaire est soutenue par la menace économique et la menace sociale. Même les pays qui ont nié de plusieurs années le racisme ont des victimes d'actes racistes. En 2009, les Indiens, qui ne représentaient qu'un pourcent de la population entière ont été attaqués. Il est indubitable que les menaces ne sont pas toujours réelles, cela concerne par exemple les immigrés hispaniques en Amérique du Nord ; ils ont en réalité un bon niveau d'intégration. Plus de la moitié des hispaniques des Etats-Unis ont obtenu leur diplôme de l'enseignement secondaire et 85% maîtrisent bien la langue anglaise. La moitié des Français sont d'avis que les immigrés ne sont pas prêts à s'intégrer. En réalité, 40% d'entre eux sont des citoyens français (de la première génération). Leur niveau scolaire est comparable avec celui des non-immigrés. (d'Appollonia, 2011, pp. 72-75)

On parle aujourd'hui d'une vraie colonisation de l'Islam en Europe. Par peur que l'islamisation détruise les valeurs nationales, les musulmans sont jugés inassimilables. Cette peur construit l'agression et le cercle vicieux ne finit pas. (d'Appollonia, 2011, p. 75)

3.6 Les mythes de l'argumentation xénophobe

Dans ce chapitre, je me suis concentré sur des mythes en ce qui concerne la relation entre les Français et les étrangers. Je me suis basée sur le livre *Face au racisme* (Taguieff, 1990).

Je vais tout d'abord m'occuper de l'énonciation « La France est envahie ». Pour l'extrême droite, cette synthèse est une preuve de « décadence ». Néanmoins, un facteur inquiétant, pourrait être que les Français doivent quitter leur pays à cause des grands problèmes politiques ou sociaux ou autres comme c'était le cas avec l'Irlande dans le XIXème siècle. La France est un pays de l'immigration. Une raison pour cela est que la France est un pays développé,

pas une dictature et économiquement stable. Ce phénomène se trouve également au niveau européen où la plupart des pays sont des pays d'immigration. Il y avait la peur d'une « menace mortelle ». Cette angoisse est en vain. Les États-Unis, avec une plus grande proportion d'étrangers seraient déjà morts. Il y a le souhait d'un pays d'homogénéité ethnique, religieuse et culturelle. Mais en principe il n'y a aucun pays en Europe qui est homogène sauf peut-être l'Islande. Les pays qui « profitent » de l'homogénéité ethnique, religieuse et culturelle sont les pays clos qui ne peuvent pas accueillir au sens climatique, politique ou économique comme par exemple les Îles pacifiques. Le pays d'immigration n'est pas choisi par hasard. Le pays d'émigration et le pays d'immigration ont une relation dans l'histoire, peu importe si les relations sont économiques, culturelles ou politiques. Il est très probable que les pays coloniaux reçoivent les immigrés de leurs anciennes colonies comme les Indiens en Angleterre et les Algériens en France. La terre d'immigration est choisie d'après le rapport historique par exemple les Turcs en Allemagne et les Tunisiens en Italie. Les immigrés algériens en France s'expliquent par le fait que l'Algérie était française entre 1830 et 1962. Il y a une thèse qui affirme qu'un algérien sur huit regarderait de la télé française. Même si le nombre n'est pas aussi conséquent, sans aucun doute les chaînes françaises sont populaires en Algérie. De plus, la langue française est parlée régulièrement en Algérie, après l'arabe et le berbère. En ce qui concerne l'invasion, l'extrême droite tend à généraliser le haut pourcentage des étrangers dans certains territoires, par exemple Île-de-France, pour toute la France. Et le phénomène de concentration des étrangers dans les grandes villes ou dans la périphérie des grandes villes se trouve dans le monde entier, par exemple à New York, à Francfort et à Londres. En même temps, les grandes villes comme Paris et Marseille en France représentent la France. Ces villes sont des symboles de la France. Les villes où l'immigration est faible ne forment pas une image importante est symbolique de la France. Il arrive qu'un « beur » soit confondu avec un vrai Français. Il est né en France et ses parents sont nés en Algérie française, c'est-à-dire avant 1962. On peut parler correctement d'une invasion en ce qui concerne l'invasion des européens en Amérique après la découverte de l'Amérique. Il faut se rendre compte que les chiffres des étrangers sont souvent cachés où tout simplement les chiffres comme 1,3 million sont

arrondi vers le haut : deux millions. J.-M. Le Pen dans son livre de Taguieff (1990) attire l'attention sur les faux chiffres. Il y a deux sources d'information : le Ministre d'Intérieur et l'INSEE. Pour compter le nombre d'immigrés, ces deux sources présentent des chiffres complets. La question est de savoir qui est vraiment un immigré ? Un algérien qui est né en France et dont les parents sont nés en Algérie française ? Est-ce que les gens qui habitent sur des territoires français, autrement dit DOM-TOM, sont des étrangers en France ? Est-ce qu'on inclut les mineurs de moins de 16 ans ? (Taguieff, 1990, pp. 127-136)

Les faux réfugiés ceux qui arrivent comme touriste et disent qu'ils sont persécutés sont en réalité des réfugiés économiques. (Taguieff, 1990, p. 145)

Un autre mythe est que les immigrés coûtent cher. Il faut mentionner qu'appart les immigrés, les jeunes, les enfants, les handicapés et les retraités coûtent cher. Le sens de la protection sociale est non pas de conforter un luxe mais d'indemniser ce qui supporte des risques plus importants à raison de leur âge ou de leur profession. Les couples sans enfant paient pour des familles nombreuses et les travailleurs paient pour les retraités et les enfants. C'est le principe du paiement de l'assurance sociale. Dans les soixante et soixante-dix l'arrivée des travailleurs immigrés était la bienvenue parce qu'elle était avantageuse. Par ce système de travail la Sécurité sociale pouvait économiser cinq milliards de francs en 1989. Pour ces travailleurs ou pour les immigrés, la Sécurité sociale ne doit pas financer leur première phase de la vie, donc l'enfance et la jeunesse. Leurs pays d'origine en étaient les responsables. (Taguieff, 1990, pp. 154-156)

Ainsi, le seul travailleur immigré acceptable serait, dans la logique du Front National, celui qui ne coûterait rien ! A la limite, un travailleur réduit au travail, sans logement, sans famille, sans maladie, sans religion, sans chômage évidemment et sans vieillesse... (Taguieff, 1990, p. 157)

Normalement, les dépenses de santé augmentent avec le niveau de vie. Il est connu que les immigrés n'ont pas le même niveau de vie que les Français de souche. Une étude en 1982 montre que les immigrants cotisent plus à l'assurance sociale qu'ils reçoivent. Les maghrébins vont chez le médecin et chez le spécialiste trois fois moins que les Français et deux fois moins que les

Européens. Un autre reproche est que les familles immigrées ont plus d'enfants que les familles françaises. Cela n'est pas vrai dans tous les cas. Les paiements à l'assurance ne doivent pas être vus comme une charge mais pour un investissement pour l'avenir. De plus, la majorité des enfants des travailleurs immigrés sont nées en France. Et ceux qui restent en France jusqu'à l'âge adulte. Souvent, le fait d'avoir de nombreux enfants est aussi signe d'un niveau de vie bas. D'après une étude dans les années quatre-vingt, les travailleurs immigrés paient plus de cotisations qu'ils en reçoivent. Pas beaucoup d'immigrés arrivent à leur retraite en France. L'attente de vie des étrangers est moins longue que celle des Français et la retraite est donc plus brève que celle des Français. Les immigrés âgés interrompent leurs séjours pour voyager dans leur pays d'origine pendant une longue période. La moyenne d'âge des étrangers est moins élevée que celle des Français. De ce fait, juste une petite proportion des immigrés est en retraite. Des pensions de veuve ne sont pas souvent réclamées par des immigrés concernés. Quand les travailleurs immigrés retournent dans leurs pays, ils ne font pas souvent une réclamation de retraite, surtout en cas de séjours courts. Avec tous ces facteurs les travailleurs immigrés « offrent » à l'État français de l'argent, ce qui est rarement le comportement des français. (Taguieff, 1990, pp. 163-164)

Le système de l'éducation en France est confronté avec des problèmes divers. L'explication pour ces problèmes est, d'après l'extrême droite, l'immigration. L'immigration baisserait le niveau à l'école. On peut observer dans l'histoire que l'immigration n'a jamais été un danger pour l'éducation nationale. Il est vrai que dans certaines régions en France il y a des disparités. Les Français des couches sociales défavorisés et les étrangers se partagent la périphérie des villes. L'école est donc un carrefour de différentes cultures, de la xénophobie et des problèmes économiques, sociaux et familiaux. Mais ce déséquilibre n'était pas souhaité par les étrangers. Ils vivent avec des conditions de niveau bas, en habitant dans les HLM. L'extrême droite généralise les problèmes pour la France entière. Une école de Paris était évitée par des Français de souche car il y aurait eu trop d'immigrés qui auraient baissé le niveau. De ce fait, un groupe de parents de la haute profession envoyèrent leurs enfants dans cette école. Après une année, l'image de l'école changea et beaucoup d'autres élèves souhaitèrent fréquenter cette école. On se rend compte que la réputation des

immigrés n'est pas justifiée. En tout cas, le reproche que les étrangers baissent le niveau de l'école est bien là. Il est indiscutable que les enfants de travailleurs immigrés sortent souvent de l'école sans qualifications, qu'ils entrent rarement à l'université et qu'ils n'ont pas de bonnes notes. Mais ce fait ne se réfère pas au fait d'être étranger mais au fait d'être l'enfant d'un travailleur d'une couche sociale basse. Les enfants des Français de souche qui se trouvent dans la même couche présentent le même comportement. On peut constater une relation entre la réussite et l'échec scolaire et la catégorie sociale. Le niveau culturel des parents est responsable pour le comportement et la réussite scolaire, donc pour l'éducation. La catégorie sociale basse est donc le vrai problème et pas les étrangers. Ce qu'il faut ajouter c'est qu'il y a quand-même un plus grand pourcentage d'étrangers dans cette catégorie sociale que de Français. Le système scolaire réagit après le principe : une langue, une nation, une culture. La France est patriotique, on le sait. Les heures d'arabes que les maghrébins ont, sont prises hors de l'enseignement scolaire. (Taguieff, 1990, pp. 167-173)

3.7 La police raciste

Est-ce que la police discrimine-t-elle? Les principes des citoyens et le traitement d'égalité ne sont pas toujours bien respectés par la police.

L'écoute du 114

Les victimes d'une discrimination raciale qui portent plainte à la police et qui ne sont pas pris au sérieux peuvent appeler le numéro 114. Ce numéro a été mis en place par l'Etat, plus précisément par le Groupe d'Etude et de Lutte contre les Discriminations (GELD) en 2001 pour cet effet. Le numéro gratuit est disponible du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures. La mission est de lutter contre les discriminations et aider les gens qui sont victimes de la discrimination raciale. Ce numéro vert montre quand-même que les craintes sont réelles. Le service informe, oriente et écoute les victimes. Lorsque l'appelant souhaite une suite personnelle, son fichier sera transmis à la Codac (Commission départementale d'accès à la citoyenneté.) Seuls quatorze pourcent des Français connaissent la ligne. (Body-Gendrot & Wihtol de Wenden, 2003, p. 25)

« Une étude effectuées par René Levry en 1987 confirme qu'au cours des contrôles policiers, les Européens sont les mieux traités à Paris, puis les Africains, puis les Maghrébins. » (*Body-Gendrot & Wihtol de Wenden, 2003, p. 25*)

Les appels concernent:

- les refus d'enregistrement de dépôt de plainte
- les insultes humiliantes
- les mauvais traitements comme les coups et la violence physique, qui sont justifiés par les certificats médicaux
- les durées et conditions des gardes à vue
- la contestation de procédures d'outrage à agent aboutit à des convocations au tribunal.
- Le contrôle d'identité: harcèlements violents, abusifs
(*Body-Gendrot & Wihtol de Wenden, 2003, p. 25*)

La plupart des appelants ont des problèmes de discrimination raciale par rapport à l'emploi et à la formation. Les appels pour discrimination policière ne sont donc pas les plus fréquents. Le numéro vert a été fondé surtout pour les jeunes. Cependant seuls 21% d'entre eux appellent. 1,2 % ont moins de dix-huit ans. 67,1% entre ceux qui appellent ont entre 26 et 59 ans. (*Body-Gendrot & Wihtol de Wenden, 2003, p. 23*)

Voilà quelques exemples des expériences d'une police discriminatoire des appelants. La plupart des appelants ont des certificats médicaux comme preuve de la violence:

- Agression physique de trois policiers
- Amendes injustifiées
- Lors d'un contrôle d'identité les sans-papiers ont été insultés avec «bougnoles» et «fellagah»
- Insulte: «Sale Arabe, montes, fermes ta gueule toi et ta Fatma. Tu peux téléphoner aux associations, tu n'as pas de preuves».
- L'utilisation de gaz lacrymogène contre les Maghrébins qui se comportaient calmement.

- Lors d'un contrôle sans infraction routière, le conducteur a été insulté par le policier. Un ami du conducteur est sorti de la voiture et a été frappé par le policier. Le conducteur a essayé de porter plainte. Mais le commissariat a refusé de l'enregistrer.
- Une dame sans ticket a été contrôlée à la gare. Elle n'avait pas de ticket. Ainsi elle a été insultée et condamnée à payer 3049€.
- L'appelant et son cousin n'avaient pas de ticket lors d'un contrôle dans un train de SNCF. Les autres voyageurs sans ticket ont payé une amende normale sans conséquences. Mais l'appelant et son cousin ont été emmenés menottés à l'hôtel de police. À cause de l'interdiction de la police de laisser l'appelant aller aux toilettes, il urine dans ses vêtements.
- Un jeune qui créait des problèmes selon la police a été traité de «sale arabe » et a été maintenu en garde à vue pendant toute la nuit. Il a été frappé sans motif.
- Lors d'un contrôle routier, l'appelant a été traité de «sale nègre», gazé et agressé. Quand il a essayé de se protéger les coups sont devenus plus violents; certificats médicaux.
- L'appelant a créé une association culturelle. La police l'a menacé de fermer son association. Elle l'a menacé téléphoniquement et l'a contrôlé chaque jour. L'appelant qui a des enfants pensait même à se suicider pour s'en sortir.
- L'appelant a été, après avoir déclaré: «Vous voyez bien que je suis père de famille. Vous croyez que j'ai des poches pleines de drogues?» menotté et traité agressivement par trois policiers devant ses trois enfants. Il a été emmené par la police et injurié. (Body-Gendrot & Wihtol de Wenden, 2003, pp. 25-40)

4 Méthode

La méthode avec laquelle j'ai analysé les articles des journaux était l'analyse du discours de Siegfried Jäger et de Bernd Matouschek, Ruth Wodak et Franz Janushek. J'ai consulté quatre livres de ces auteurs: « Notwendige Maßnahmen gegen Fremde » de Bernd Matouschek, Ruth Wodak et Franz Janushek, « Text und Diskursanalyse politischer Texte », « Kritische Diskursanalyse » et « Die vierte Gewalt – Rassismus und die Medien » de Siegfried Jäger.

Dans les paragraphes suivants, je vais présenter en détail la méthode utilisée pour ce mémoire.

Tout d'abord, il faut déterminer la composition de l'article, cela veut dire qu'il faut résumer la répartition de l'article qui est déjà fait. J'ai recherché la fonction de l'introduction, de la partie principale et de la conclusion de l'article. Il n'y a pas un schéma qui repart définitivement ces trois parties. La répartition dépend de l'article. Il est quand-même possible que le schéma rappelle une forme particulière littéraire comme par exemple un poème. D'après Jäger (1994), il faut se poser les questions suivantes pour faire une analyse : Est-ce que l'article est structuré et repart dans des paragraphes ? S'il a des paragraphes, comment se présente le contexte de ceux-ci et comment se présente la transition de l'un à l'autre. Est-ce que l'article est repart dans des textes avec des sous-titres ? Comment se réfère le titre au contexte de l'article ? Quelle fonction ont les images qui accompagnent l'article ou portent leur propre contexte ? Ou est-ce qu'ils sont juste un ornement ? À qui s'adresse l'article ? J'ai déterminé aussi la sorte de l'article qui pourrait être un récit, une interview, un reportage, un commentaire ou bien un éditoriale. Ces sortes de texte ont souvent une fonction en ce qui concerne le contexte comme par exemple un récit présente les informations objectives et un commentaire est subjectif. Cela peut arriver qu'un journaliste utilise la forme d'un récit mais sous-entend son opinion. L'article fait croire qu'il est objectif, pourtant discrètement l'opinion du journaliste influence le lecteur. Ou un commentaire peut présenter un appel. Qu'est-ce que présente le titre du journal ? Avant l'analyse, j'ai énuméré les lignes de l'article et j'ai marqué les paragraphes. J'ai noté ma première impression et j'ai résumé le contexte de l'article ou bien j'ai fait un résumé sur

les paragraphes. Est-ce que l'article demande une connaissance profonde du lecteur ? Quel langage utilise le journal, est-ce que l'article présente un proverbe ? (Jäger, 1994, pp. 33-36)

En ce qui concerne le style linguistique, j'ai analysé le discours direct et le discours indirect, la structure dialogique en forme d'une interview par exemple, les sous-entendus, les manœuvres de diversion et l'utilisation du conditionnel, donc des indications qui ne sont pas vérifiées. (Jäger, 1994, p. 39)

Avec les facteurs qui je viens d'expliquer et avec les particularités linguistiques j'ai commencé avec l'interprétation. J'ai essayé de répondre des questions comme : Quel message nous donne le texte ? Pour quel groupe de lecteurs le texte était écrit ? Quelle opinion représente le texte ? Que sont les particularités au niveau de mots et au niveau du texte ? En répondant ces questions j'ai analysé la différence entre le journal *Le Monde* et le journal *Le Parisien*. (Jäger, 1994, p. 40)

De plus, j'ai fait attention aux indications de Matouschek, Wodak et Janushek (1995). La plupart des textes et énonciations ont été paraphrasées et reformulées. Si les textes correspondent aux attentes des lecteurs qui connaissent la réputation des journaux a été examinée. Le niveau lexicale et linguistique a été analysé. Les sous-entendus, les évocations, l'attribution d'identité et des clichés ont été indispensables pour cette analyse. (Matouschek, Wodak, & Janushek, 1995, pp. 77-78)

Le livre de Matouschek, Wodak et Janushek (1995) s'est spécialisé aux discours du racisme. Le discours de différence inclut le discours de « Nous » et la Constitution d'un groupe. La condition des catégorisations sociale et la constitution d'un « Je » ou d'un « Nous » et d'un « autre ». L'autre est différent à la culture et à la mentalité et l'autre ne veut pas s'adapter. Il est une menace de « notre » ordre culturel par sa différence. L'autre est impliqué dans les actions négatives comme la criminalité. Il est une menace de « nôtre » ordre sociale par sa dérivation. Le groupe différent menace notre ordre socio-économique par la compétition. La catégorisation du groupe différent se passe, vue linguistiquement, par la dénomination et par les préjugés. La dénomination du propre groupe se passe par la valorisation et celle du groupe différent se passe par la dévalorisation. Pour réaliser le groupe de « Nous », on

utilise le pronom personnel « nous », la généralisation et l'anonymisation « on ». (Matouschek, Wodak, & Janussek, 1995, pp. 49-50)

Que est-ce l'analyse critique du discours ? L'analyse du discours décrit les faits. Qu'est-ce qu'elle fait de plus ? Pour l'instant, la réponse est : rien. Mais les discours différents, les généralisations qui sont fausses et la sorte des argumentations dans les textes et autres faits favorisent la critique. Il faut donc valoriser et critiquer les faits parce qu'assez souvent, les médias essaient de nous faire croire les faits irréels. Quand on critique les faits, l'analyse du discours devient une analyse critique du discours. La question de savoir : à quelle base on peut critiquer les textes d'une manière objective, se pose. (Jäger, 2004, pp. 222-224)

Un fragment de discours est un texte ou une partie du texte qui traite un sujet particulier, par exemple les étrangers. Les textes ne sont jamais individuels. Ils sont toujours liés à l'histoire et aux faits sociaux. Ils sont des fragments d'un discours socio-historique. Ces éléments sont définis comme fragments de discours par Jäger. (2004, p. 117) Un « Diskursstrang » est défini par Jäger (2004, p. 117) comme le déroulement des fragments de discours qui ont la même thématique. Les « Diskursstränge » se trouvent sur des niveaux différents, ceux qui sont des endroits d'où est parlé, par exemple la science, la politique, les médias, le quotidien. La totalité des « Diskursstränge » constitue l'ensemble de discours dans la société. Cet ensemble de discours forme les conditions préalables pour le déroulement du futur discours d'ensemble social. Les « Diskursstränge » sont entrecroisés dans chaque texte. (Jäger, 2004, p. 117)

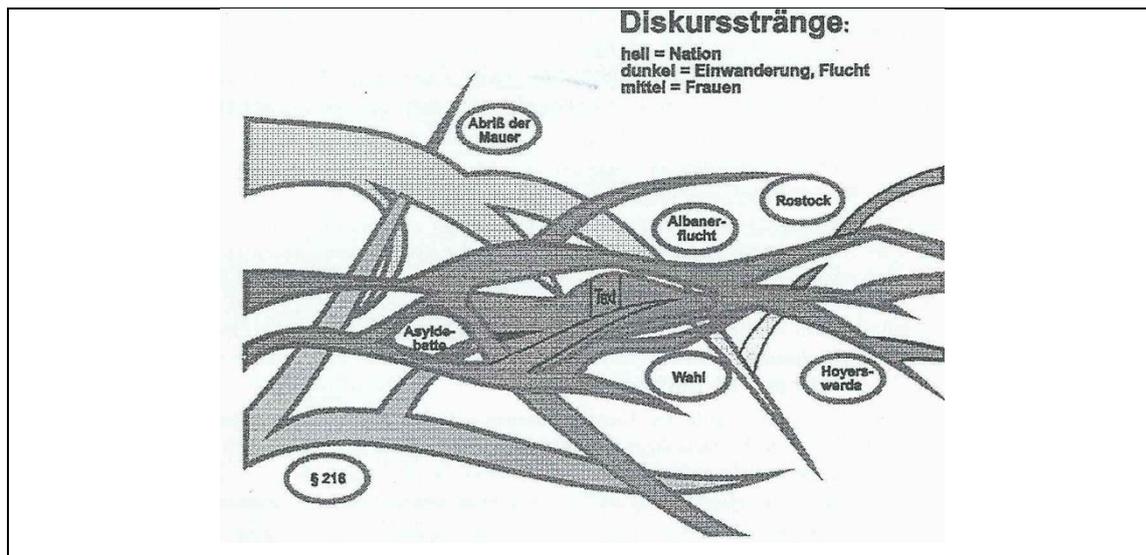


Figure 5 : Un modèle des "Diskursstränge"

Ce modèle montre que les « Diskursstränge » s'influencent entre eux et qu'ils ne se soutiennent pas. Dans mon cas, il s'agit d'un cas particulier. Les « Diskursstränge » dans les textes de l'affaire Merah sont en général : la police, les victimes, la politique, les familles algériennes en France, le racisme, la discrimination, la violence, le terrorisme, l'Islam et autres. Le nombre des « Diskursstränge » n'est pas exactement défini. Un « Diskursstrang » peut être aussi un événement discursif comme par exemple l'attentat du 11 septembre 2001. Celui-ci était beaucoup traité par les médias et pour cela, l'attentat est devenu un événement discursif. L'accident de l'atome de Harrisburg avait les mêmes résultats comme celui de Tschernobyl. Mais seulement le dernier est devenu un événement discursif. Les analyses de discours peuvent calculer, si les événements deviennent des événements discursifs. S'ils le deviennent, ils influencent les discours suivants considérablement. Tschernobyl par exemple, a contribué au changement de la politique de l'atome en Allemagne, qui va causer le départ de l'énergie de l'atome. Chaque « Diskursstrang » a un niveau sur lequel il se trouve. Ceux-ci sont par exemple la science, le quotidien, les médias, la politique, l'éducation et autres. Un niveau de discours est comme un endroit social d'où est parlé. Les niveaux de discours se causent entre eux. Sur le niveau de média peut se trouver donc des fragments de discours de la politique. (Jäger, 2004, pp. 160-163)

Dans le discours de justification, le but est de se présenter soi-même comme innocent mais l'autre comme victime. Le discours de justification est lié au

discours de « nous », qui est expliqué plus haut. Bien que les faits ne soient pas clairs, ils sont présents comme des faits absolument réels ou bien non réelles. Par la forme du manichéisme, d'échange victime-coupable, de diffamation, de la déportation de culpabilité et du bouc émissaire, on nomme quelqu'un d'autre coupable. Il s'agit de la déformation et de la conspiration. (Jäger, 1993, pp. 148-150)

Un autre fait qui est important pour l'analyse et la connaissance profonde. Est-ce qu'il y a des substantives qui sont juste compréhensibles si on a une connaissance profonde du sujet ? Est-ce qu'il y a des métaphores ou des symboles ? Est-ce que le style du texte est littéraire ou du langage familier ? Est-ce que l'auteur veut aborder un groupe social en particulier ? La question « À quel groupe s'adresse l'auteur » est facile à répondre quand on se demande quelle connaissance l'auteur attend du lecteur. Est-ce qu'on peut trouver des connotations dans le texte, cela veut dire qu'un mot comporte une signification négative du contexte. Par exemple, les mots « dealer » et « étranger » sont associés. On peut trouver même des sous-entendus qui se réfèrent aux valeurs et aux attitudes des lecteurs. (Jäger, 2004, pp. 180-181)

En premier lieu, il ne s'agit pas de ce que l'auteur voulait dire mais du contexte que le lecteur en comprend. Chaque lecteur ne comprend pas le texte d'une même manière comme la personne qui a analysé le texte. Quel message le texte nous veut transmettre ? Est-ce que le texte se réfère souvent aux événements de l'histoire ? (Jäger, 2004, pp. 201-203)

Le but général de l'analyse du discours est d'analyser et critiquer les « Diskursstränge » par rapport à l'histoire et au présent. Les discours ont une histoire. Ils changent historiquement parce qu'autres événements discursifs arrivent et provoquent une influence. Si on cherche la réponse à la question « Est-ce que le racisme est beaucoup répandu dans les médias et au quotidien ? », il faut chercher l'endroit où ces termes du racisme peuvent apparaître. Cet endroit du discours est l'immigration, le refuge et l'asile etc. Ce discours détermine le matériel par l'analyse. (Jäger, 2004, p. 188)

Un texte est toujours un produit d'une activité humaine. Il est produit pour moi ou pour la communication avec des gens. La condition pour la production d'un texte est le savoir, lequel est réalisé par un processus d'apprentissage dans un

discours social. L'auteur veut répandre son savoir avec un certain but dans une situation concrète. Pour réaliser ces besoins, l'auteur se sert de la syntaxe, de la pragmatique et d'autres dispositifs linguistiques et mentaux. Ce sont des éléments qui décrivent un texte et qui sont nécessaires à comprendre pour critiquer et analyser un texte. Seulement quand je vois un texte comme une partie d'un discours d'ensemble social et historique je peux comprendre ses intérêts et son efficacité. Avec la prise de considération de ces éléments expliqués, une analyse de texte peut devenir une analyse de discours. (Jäger, 2004, pp. 118-119)

Jäger présente dans son livre « Kritische Diskursanalyse » quelques définitions de discours. Premièrement, je vais aborder la définition de Link/Link-Herr : discours est une partie linguistique d'une « pratique discursive ». Sous « pratique discursive » un ensemble d'une production de science est entendu. Elle se constitue des institutions, des procédures de collection de science, des auteurs, des porte-paroles, des règles de la mise en langage et des médiatisations et d'autres. Un exemple est le discours « juridique » ou « médical ». (Jäger, 2004, p. 125)

La définition la plus courte de Link est qu'un discours est un langage réglé est institutionnalisé qui est calé sur des actions et qui pratiquent de la puissance. (Jäger, 2004, pp. 127, d'après Link; Jürgen. 1983: Was bringt Diskurstaktik, kuluRRevolutions 2. p. 60-66)

Cela ne veut pas dire qu'un discours est une impression de la pratique sociale mais que le discours sert pour certains buts : pratiquer de la puissance. Cela se passe d'après Link, parce que les discours sont institutionnalisés, réglés et accompagnés par des actions. Par exemple, on parle de la puissance des discours de la psychanalyse, des sciences, des sciences linguistiques et autres. Quand un discours est réglé est institutionnalisé n'est pas défini par Link.

La table suivante de Wodak, Matouschek et Januschek (1995, p. 60) montre quelle réalisation linguistique, quelle sorte d'argumentation et quelles formes de mise en langage j'ai considéré pendant mon analyse.

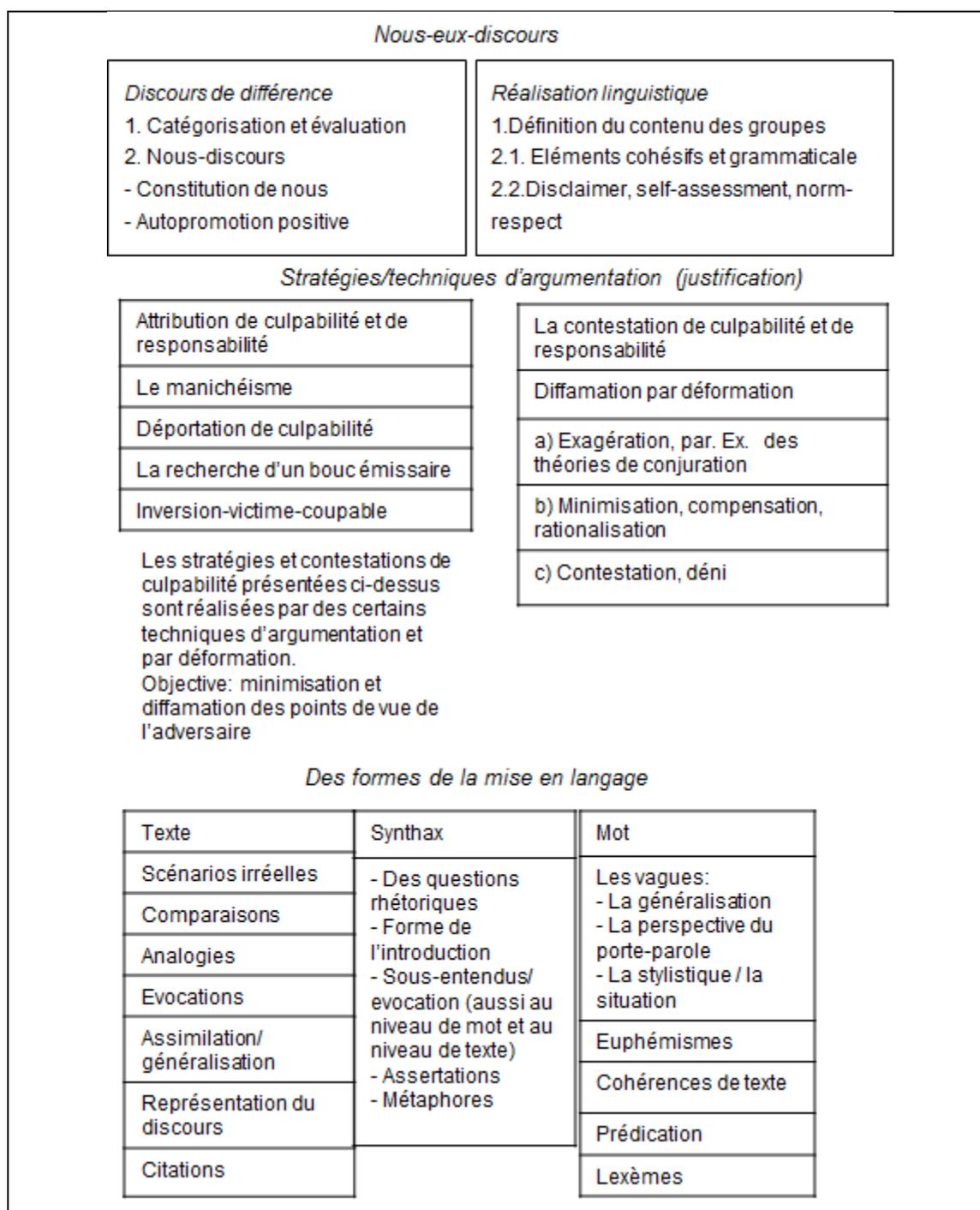


Figure 6: Les points de considération d'une analyse du discours. Traduit de (Matouschek, Wodak, & Janushek, 1995, p. 60)

Je vais mieux décrire quelques indications du tableau. Le self-assessment est une description de soi-même avec un caractère positif. Par exemple : « Nous, nous sommes vraiment très ouverts... ». Le disclaimer est une argumentation quasi sans préjudices : « Moi, je n'ai rien contre les étrangères, mais... ». Le norm-respect est une argumentation qui utilise des normes qui sont valables

généralement pour l'explication du refus : « Partout il y a du bon et du mal ». Dans le Nous-discours, il s'agit des dispositifs linguistiques pour l'intégration ou pour la marginalisation des individus. La rationalisation est la justification des préjugés par des arguments convenables rationnels ou par des raisons objectives ou chiffres comme des statistiques. Des ruptures dans un texte cohésif est une forme particulière d'une argumentation indirecte. Cela veut dire que des argumentations sont à la file mais sans cohésion. Des euphémismes sont utilisés plus qu'une minimisation. On parle du problème des étrangers mais pas de la haine envers les étrangers. Une évocation est une forme d'un sous-entendu textuel. Le sens du texte est porté par le texte entier est non pas par des significations lexicales. Par exemple, quand un texte fait penser à un autre genre comme des textes criminels ou comme des contes. Les analogies et les comparaisons servent à comparer les événements fictifs avec des événements réels. Cela peut se passer d'une manière implicite, donc on le sait par le contexte, ou explicite, comme « On peut comparer ça avec... ». Les prédications donnent aux groupes ou aux personnes des caractères particuliers. Les sous-entendus se passent au niveau des textes et au niveau des mots des autres. Au niveau des textes on trouve des moyens particuliers comme la vague, la minimisation et l'embellissement. On y trouve des perspectives de porte-paroles qui ne sont pas claires : « Il faut... on doit faire ça... » (Matouschek, Wodak, & Janussek, 1995, pp. 50-57)

Avant de commencer avec mon mémoire de master, je suis allée à Paris pour recueillir du matériel. À Gibert Jeune, j'ai choisi des livres que je pouvais utiliser pour ce mémoire. Les organisations qui travaillent contre le racisme comme MRAP et Lisca et l'organisation France Terre d'asile m'ont équipé de livres, de magazines et d'autres sortes de matériel. Pour réaliser ce travail, j'ai consulté des livres liés au sujet et je me suis occupé de l'analyse du discours, principalement de Siegfried Jäger.

5 Analyse

Dans ce chapitre, j'ai analysé comment les deux journaux français, *Le Parisien* et *Le Monde*, ont traité les tueries de Mohammed Merah et si Merah était traité d'une manière raciste

Dans le journal *Le Monde*, 263 articles avec le nom de « Merah » ont été publiés entre le 29 juin 1999 et le 6 juin 2012. (Date de consultation : 6 juin 2012)

Dans le journal *Le Parisien*, 757 articles ont été publiés entre le 9 novembre 2004 et le 6 juin 2012 avec le nom de « Merah ». (Date de consultation : 6 juin 2012).

Pour réduire un peu le sujet, je me suis limité aux articles qui ont été publiés entre le 11 mars et le 31 mars, donc une période qui commence avec le premier assassinat et qui se termine neuf jours. Entre cette période, on trouve 154 articles publiés au *Monde* tandis que *Le Parisien* a publié 477 articles durant la même période.

La figure et la table suivantes représentent le nombre d'articles publiés par jour entre le 11 et le 31 mars. Il est à noter que le nom « Merah ne figure pas dans les deux journaux entre le 11 mars et le 20 mars bien que les tueries aient commencé le 11 mars et continué le 15 mars. Les journaux se sont mis à publier cette affaire uniquement lorsque les enfants ont été tués. En outre, avant le 21 mars les médias et la police ne savaient pas qui était l'assassin. Par conséquent, il est normal que le nom de « Merah » ne figure pas dans des articles pendant cette période.

Table 1: Les données de Figure 7

Date	<i>Le Monde</i>	<i>Le Parisien</i>
11 jusqu'au 20 mars 2012	0	0
Mercredi, 21 mars 2012	6	47
Jeudi, 22 mars 2012	13	89

Vendredi, 23 mars 2012	24	77
Samedi, 24 mars 2012	34	64
Dimanche, 25 mars 2012	1	0
Lundi, 26 mars 2012	8	48
Mardi, 27 mars 2012	20	44
Mercredi, 28 mars 2012	11	33
Jeudi, 29 mars 2012	10	34
Vendredi, 30 mars 2012	20	22
31 mars 2012	7	19

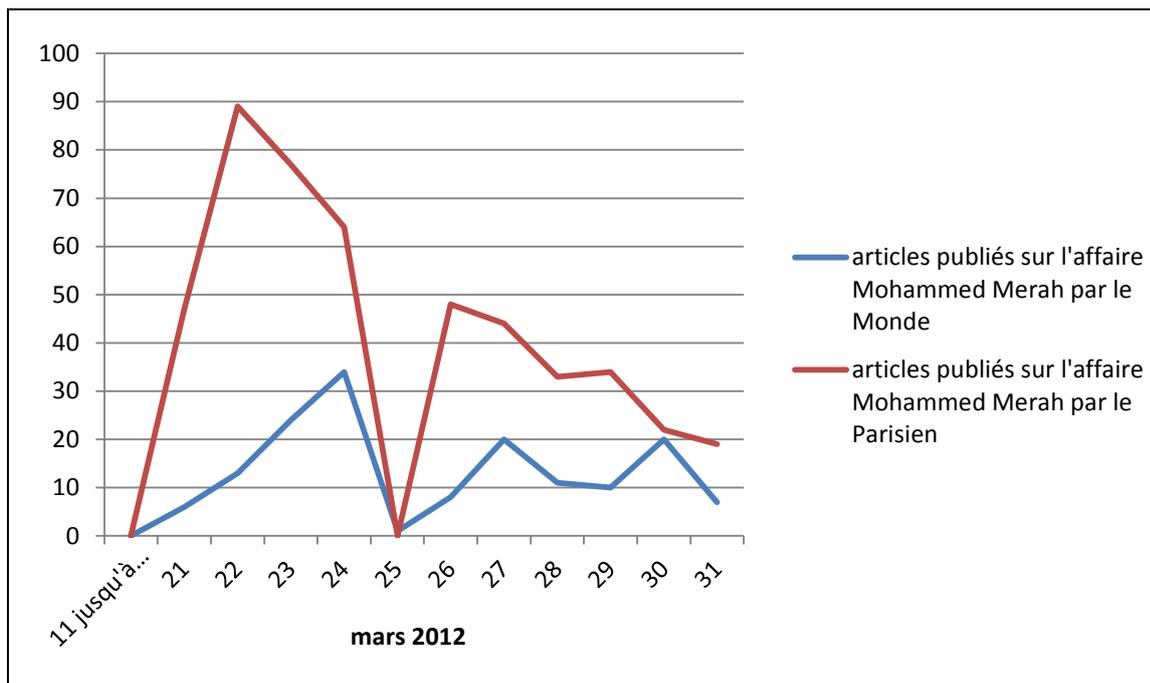


Figure 7 : Articles publiés sur l'affaire Mohammed Merah par *Le Monde* et par *Le Parisien* entre le 11 et le 31 mars 2012

La date à laquelle le plus grand nombre d'articles ont été publiés dans le journal *Le Parisien* était le jeudi 22 mars 2012 c'est-à-dire 89 articles. En deuxième lieu, samedi 23 mars 2012 compte 77 articles. À la troisième place, se trouve le 24 mars avec 64 articles.

Dans le journal *Le Monde*, c'est différent parce qu'il y a 32 % moins d'articles publiés. La date avec le plus grand nombre d'articles est le 24 mars avec 34 articles. En deuxième lieu, le 23 mars avec 24 articles. En troisième place, se trouvent le 30 mars et le 27 mars avec 20 articles.

Les meurtres des Juifs à Toulouse avaient eu lieu le 19 mars, l'autre assassinat le 11 mars et l'assassinat de deux soldats le 15 mars. Le nom « Merah » qui se réfère à ces tueries apparaît le 21 mars dans ces deux journaux pour la première fois, donc deux jours après l'évènement.

Le 25 mars *Le Monde* n'a publié aucun article sur Mohammed Merah, il figure uniquement dans *Le Parisien* ; probablement, car il s'agissait d'un dimanche, d'ailleurs le seul de cette statistique.

5.1 Analyse des articles du 21 mars 2012

J'ai classifié les articles dans six catégories :

1. Mohammed Merah
2. Les proches et l'entourage de Mohammed Merah
3. La police et la résolution du cas
4. La politique
5. Le Rassemblement d'hommage
6. Les victimes

Bien entendu, les catégories ne sont pas strictement séparées. Par exemple, quand un homme politique parle des victimes, un article comme *Sarkozy à Montauban: les militaires victimes d'"une exécution terroriste"* doit être classé dans deux catégories „La politique“ et „Les victimes“. Les articles comme celui-ci, je les ai mis dans deux catégories, sinon je me suis concentré sur le sujet principal de l'article pour avoir une catégorisation précise. Dans la catégorie « Mohammed Merah », se trouvent treize articles publiés par *Le Parisien*, dans *Le Monde* uniquement trois. Par rapport à la catégorie « Les proches de Mohammed Merah » où se trouvent onze articles dans *Le Parisien* et deux articles dans *Le Monde*. Cette catégorie inclut aussi des articles sur la société française en rapport avec ce sujet. Ensuite, dans la catégorie « La police et la résolution du cas » on retrouve sept articles *du Parisien* et un article *du Monde*.

Dans les catégories « La politique », « Les victimes » et « Le rassemblement d'hommage » *Le Parisien* a publié le 21 mars treize, trois et deux articles pendant que *Le Monde* n'en a publié aucun.

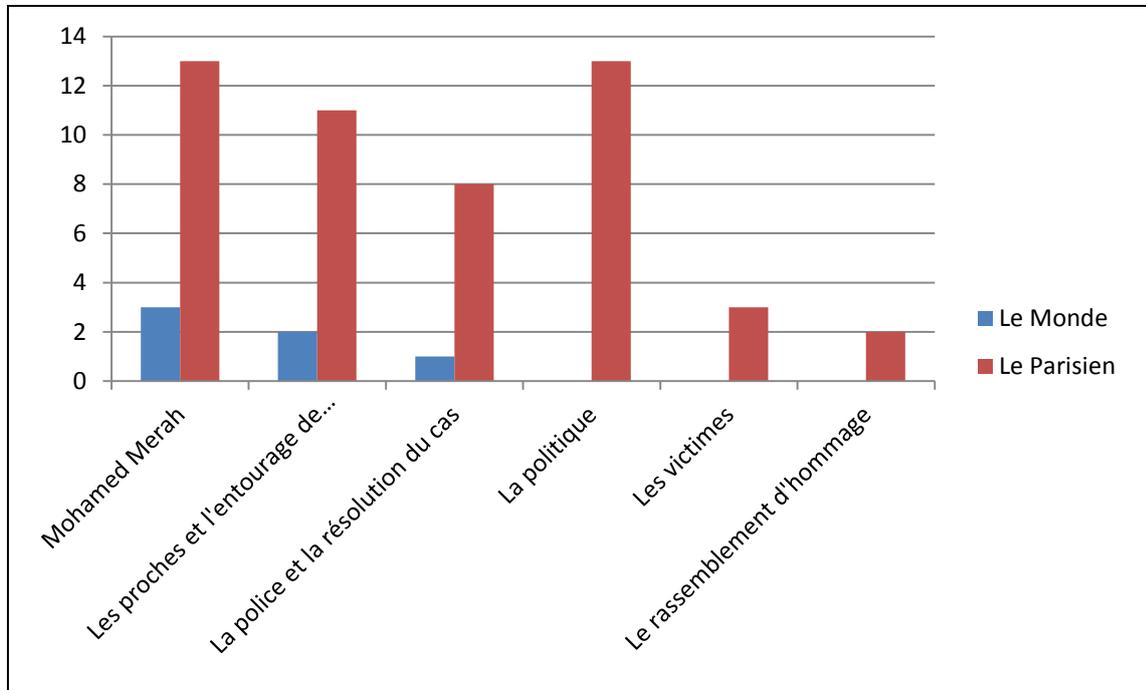


Figure 8 : Articles publiés le 21 mars 2012 par *Le Monde* et *Le Parisien* classifiés dans six catégories

J'ai choisi d'analyser un article du *Monde* et un article du *Parisien* de la catégorie « La police et la résolution du cas ».

5.1.1 Analyse de l'article du *Parisien* « Nous avons fourni le nom du frère du tueur présumé à la police » du 21 mars 2012

Je vais m'occuper de l'analyse de la structure, de la forme, du contexte de l'article et de l'interprétation « Nous avons fourni le nom du frère du tueur présumé à la police » (Le Parisien, 2012, mars 21).

Cet article, publié le 21 mars 2012 par Thibault Raisse dans la rubrique « Actualité/Fait divers », est une interview entre un des concessionnaires de Yamaha de Toulouse et un journaliste *du Parisien*.

L'article commence avec une petite introduction qui contient des remerciements pour l'homme qui a donné le nom du suspect à la police. Je vais présenter brièvement le contexte de l'article. La police était en train de chercher l'acheteur

du scooter sur lequel Merah a tué les sept personnes. Tout en haut de l'article, on voit une image de ce scooter. La police a interrogé un concessionnaire pour trouver le nom du tueur et elle avait du succès. Le concessionnaire est un homme correct, il parle lentement et clairement. Il semble bien instruit et informe la police d'une manière sérieuse au sujet du scooter lors d'une première visite. À la deuxième question, le concessionnaire se voit demander pourquoi la police est revenue. Il explique que la police lui a montré des photos de la fusillade où on pouvait reconnaître la plaque d'immatriculation du scooter et sur la vidéosurveillance prise devant l'école on voyait un scooter TMAY de couleur blanche. Un collègue du concessionnaire se souvenait qu'un client voulait avoir des informations sur les travaux de peinture. À la troisième question, le concessionnaire raconte que le client était intéressé par le tracker. La police voulait savoir le nom de ce client qui se trouvait être le frère de Mohammed Merah « Abdelkader Merah ».

En dessous de ces quatre questions, on retrouve deux vidéos : la première est intitulée « Il dit avoir voulu venger les enfants palestiniens » en citant le ministre de l'Intérieur Guéant. Je me concentre sur le discours du racisme. Et voilà un signe d'un acte raciste. Il veut venger, faire du mal à une autre « race ». La deuxième vidéo est intitulée « Toulouse : la nuit d'angoisse d'une voisine de l'immeuble ». On retrouve dans ce titre un mot-clé qui joue un grand rôle dans le discours du racisme : « peur ». J'ai expliqué dans mes chapitres de théorie et je voudrais revenir à une citation de Memmi : "*Le raciste est un homme qui a peur.*" (Memmi, 1994, p. 110) Et parce qu'il a peur, il devient agressif et l'agressivité implique la peur. Merah voulait, comme on sait de Guéant, venger la « race » des israélites. Après l'article, il devient clair que la police et le concessionnaire sont représentés comme des hommes responsables.

5.1.2 Analyse de l'article *du Monde* « Comment la police est remontée jusqu'à Mohammed Merah » du 21 mars 2012

L'article (Bordenave, 2012) avec 964 mots, classé dans la rubrique « Faits divers », a été rédigé le 21 mars 2012 par Yves Bordenave.

L'article est un récit qui se concentre plus sur les informations que sur l'opinion. Au début de l'article on voit une image de la police RAID qui se trouve devant la

zone d'intervention. Cette image renforce le sentiment d'un attentat très grave. Après l'image, il y a deux paragraphes. Ensuite, on trouve un sous-titre avec trois paragraphes, puis un autre avec quatre paragraphes. Dans le premier paragraphe, l'attentat est résumé. On peut voir un euphémisme dans le fait que le mot « assassin » soit remplacé par « l'auteur de sept assassinats ». Probablement, parce qu'à ce temps-là, ce n'était pas encore clair que Merah était vraiment l'assassin recherché. Dans la même phrase, il est mentionné que Merah est d'origine algérienne. Le fait que le journal rapporte sa nationalité influence sûrement les pensées des Français sur l'Algérie d'une manière négative. Des études suivantes montrent les opinions des Français sur les gens qui ne sont pas d'origine françaises, y compris les maghrébins dans l'année 2011.

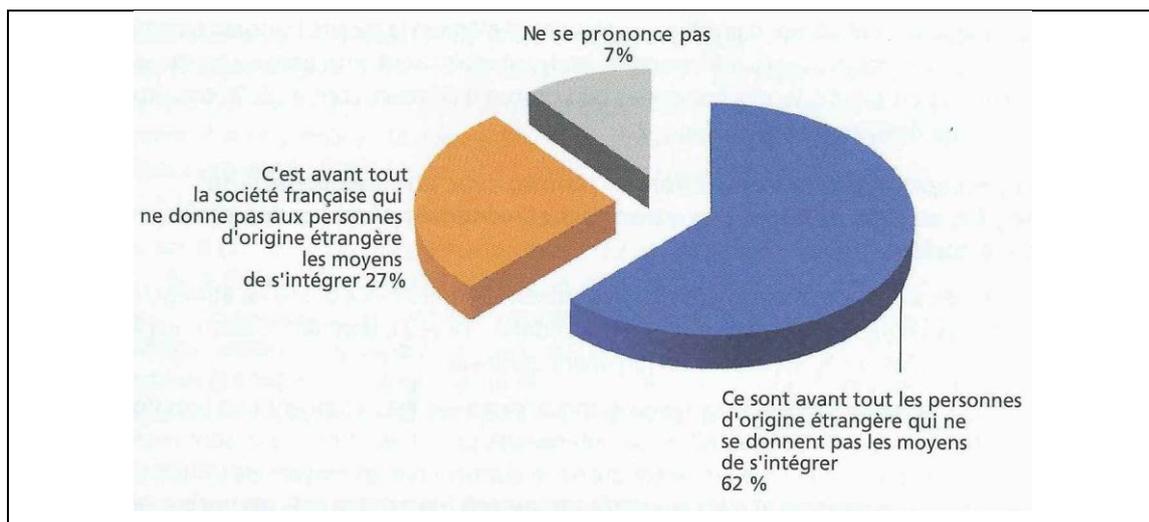


Figure 9 : Laquelle des deux phrases se rapproche le plus de ce que vous pensez? En pourcentages (Commission nationale consultative des droits de l'homme, 2011, p. 32)

Beaucoup de gens de l'enquête ont formé leur opinion non seulement des expériences vécues mais aussi des médias surtout des journaux. Si les journaux rapportaient moins de délinquance et moins d'attentats par des gens maghrébins, peut-être l'opinion d'eux serait meilleure. Très souvent les médias veulent, en utilisant les statistiques, monter la société contre certaines choses. Je veux montrer un exemple qui peut-être semble ridicule, mais on y trouve une réalité : 20% des criminels violents jouent aux jeux-vidéo. Les jeux-vidéo ont une mauvaise influence sur les gens. Mais, 90% des criminels violents mangent

du pain. Serais-je autorisée à dire que le pain a une mauvaise influence sur les criminels ? Non ! Parce qu'il n'y pas de causalité. Le fait que les médias rapportent beaucoup de choses plutôt négatives sur les algériens ne veut pas dire automatiquement que c'est vraiment eux qui sont responsables de la délinquance dans le pays.

Le tableau ci-dessous relève les opinions des français sur les immigrés et sur les musulmans. L'indication du pourcentage se réfère à des réponses en caractères gras.

Échelle d'ethnocentrisme (%)	
	2011
<i>Les Français musulmans sont des Français comme les autres : Tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord SR / Pas d'accord du tout (7 %)</i>	9
<i>Les Français juifs sont des Français comme les autres : Tout à fait d'accord, plutôt d'accord, SR / Plutôt pas d'accord, pas d'accord du tout (7 %)</i>	10
<i>Les travailleurs immigrés doivent être considérés ici comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française : Tout à fait d'accord, plutôt d'accord, SR / Plutôt pas d'accord, pas d'accord du tout (14 %)</i>	19
<i>Il faut permettre aux musulmans de France d'exercer leur religion dans de bonnes conditions : Tout à fait d'accord, plutôt d'accord, SR / Plutôt pas d'accord, pas d'accord du tout (13 %)</i>	24
<i>La présence d'immigrés est une source d'enrichissement culturel : Tout à fait d'accord, plutôt d'accord, SR / Pas d'accord du tout, plutôt pas d'accord (21 %)</i>	29
<i>Il faudrait donner le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers non européens résidant en France depuis un certain temps : Tout à fait d'accord, plutôt d'accord, SR / Plutôt pas d'accord, pas d'accord du tout (33 %)</i>	49
<i>Il y a trop d'immigrés aujourd'hui en France : Tout à fait d'accord, plutôt d'accord (46 %) / Plutôt pas d'accord, pas d'accord du tout, SR</i>	58
<i>Les enfants d'immigrés nés en France ne sont pas vraiment Français : Tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord (47 %) / Pas d'accord du tout, SR</i>	58
<i>L'immigration est la principale cause de l'insécurité : Tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord (68 %) / Pas d'accord du tout, SR</i>	76
<i>De nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale : Tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord (80 %) / Pas d'accord du tout, SR</i>	84

Entre parenthèses les proportions observées en 2009.

Figure 10 : Les opinions des français sur les immigrés (Commission nationale consultative des droits de l'homme, 2011, p. 45)

Le mot « retranché » est répété deux fois, cela peut signifier la mauvaise coopération de Merah. De plus, on apprend que la police a assiégé pendant longtemps cet immeuble « A 10h30, il [Merah] n'avait toujours pas été interpellé par les policiers [...] »

Dans le deuxième paragraphe, on apprend la communication du RAID avec Merah. La dernière phrase dit que la mère de Merah a affirmé qu'elle ne pouvait

pas aider la police et influencer son fils. Pourquoi ce fait est-il mentionné ? Cela n'est pas important néanmoins, ce fait provoque une réaction surprise et incompréhensible dans le public. Cette relation entre mère et fils indique une mauvaise éducation. Une mauvaise éducation d'une famille algérienne, pas française. Cette information ne sert qu'à former une pensée négative des rapports familiaux des algériens.

Les trois paragraphes suivants sont intitulés avec une citation de Claude Guéant. « Il se revendique d'être un moudjahidine, d'appartenir à Al-Qaïda ». Dans ce premier paragraphe, on trouve un autre discours indirect du Ministre de l'Intérieur : « Il dit avoir voulu venger les enfants palestiniens en même temps que d'avoir voulu s'en prendre à l'armée française. » Quant au mot, « moudjahidine », il exige une connaissance approfondie de l'Islam. Le mot moudjahidine est défini par La Rousse comme un combattant de la loi, quelqu'un qui combat dans divers mouvements de libération nationale du monde musulman. La plupart des personnes qui n'ont pas bénéficié d'une bonne éducation et qui n'ont rien à faire avec l'Islam, ne peuvent pas très bien imaginer ce que c'est. Au niveau du texte, il faut connaître le contexte en ce qui concerne la situation entre les palestiniens et les israéliens. Je vais essayer d'en donner une vue d'ensemble.

Quand l'État d'Israël a été proclamé en 1948, une guerre interminable entre les israélites juifs et les palestiniens arabes commença. La discrimination de la population arabe prit de l'ampleur, c'est-à-dire le boycott de la marchandise arabe, l'interdiction pour les arabes d'acheter des propriétés dans des terrains israélites et qu'on ne leur donna pas de travail. Le sionisme, le mouvement pour la fondation et la sécurité d'un État juive national visait une séparation nette entre arabes et juives. La charte nationale palestinienne définissait le sionisme comme cela :

« Der Zionismus ist eine politische Bewegung, die unmittelbar mit dem Imperialismus verknüpft ist und in Widerspruch steht zu allen Befreiungsbewegungen in der Welt. Er ist von Natur aus rassistisch und fanatisch, aggressiv und auf kolonialistische Expansion

ausgerichtet, und faschistisch in seinen Methoden » (Ulla & Osten., 1992, p. 45)¹

Les employés arabes n'avaient pas le droit d'être membre des syndicats. Cette politique était conforme avec l'image des arabes inférieurs, une image qui se trouve encore dans l'Israël moderne. L'idée du sionisme était d'avoir un État juif pur. C'est pour cela, qu'ils voulaient expulser les arabes. Cela était possible uniquement parce que la population juive était plus développée que celle des arabes. Dès 1901, un arabe n'était pas autorisé à travailler sur un terrain juif. (Hollstein, 1983, pp. 14-17)

Contrairement à ce que l'on croit, les arabes ne sont pas si agressifs. Ils se sont fait cette réputation avec le bouche-à-oreille non pas avec des actions directes. De plus, on sait que les arabes n'ont pas commencé deux des trois guerres qui ont eu lieu en 1956 et en 1967 au Proche-Orient. De ces deux dates rien ne peut prouver que les arabes ont eu comme objectif d'agresser Israël. Les hommes politiques ont utilisé les mots agressifs des arabes pour montrer aux autres leur « vrai » agression. Quand Israël commença la guerre, le reste du monde croyait à une guerre justifiée au lieu d'être méfiant. (Hollstein, 1983, pp. 81-84)

Souvent, on a fait des promesses aux palestiniens qui n'ont pas été tenues. En 1915, l'indépendance des arabes y compris des palestiniens était promise par les anglais s'ils participaient à la guerre contre les Turques. Les Anglais n'ont pas tenu cette promesse. De plus, leur autonomie était limitée en permettant aux juifs de s'installer sur leur territoire. Le Proche Orient de 1916 était reparti entre les Français et les Anglais. En 1917, les Anglais ont promis aux sionistes un foyer en Palestine. A partir de 1920, les Anglais ont donné des lois particulières aux sionistes envers les arabes. En 1918, la France et l'Angleterre voulaient permettre aux arabes leur propre gouvernement et comptabilité. Encore une fois, cette promesse n'a pas été tenue. D'après des livres anglais des années 1922, 1930 et 1939, l'autonomie des palestiniens a été garantie. Ils

¹ Traduction: le sionisme est un mouvement politique, qui va directement de pair avec l'impérialisme et qui est contradictoire avec tous les mouvements de liberté du monde entier. De nature, il est raciste, fanatique et calé sur l'expansion coloniale et dans ses méthodes il est fasciste.

avaient promis de ne pas permettre la création d'un État juif et de protéger les lois des arabes. (Hollstein, 1983, pp. 76-77)

Le sionisme en Palestine

L'idée de programme était formulée en 1897 quand la Palestine était clairement arabe. La population se composait de 90,6% d'arabes et de 9,4% de juifs. Les propriétaires de terrain étaient 99,5% arabe et 0,5% juif. Dans la déclaration de Balfour en 1917 les Anglais ont assuré aux sionistes des foyers en Palestine. A partir de 1920, les Anglais ont imparti aux sionistes des droits particuliers envers les arabes. Ils ont utilisé le sionisme pour lutter contre le nationalisme arabe. L'Angleterre et la France ont promis l'autonomie aux arabes s'ils allaient les aider dans la première guerre mondiale à lutter contre les Turques. En 1947, la Palestine se divisa entre un État juif et un État arabe. En 1948, Israël devient autonome. (Hollstein, 1983, pp. 195-198)

Le conflit de 1948 était la cause de la fuite d'autant de palestiniens en Israël. Ceux qui sont restés étaient des habitants de la deuxième classe par rapport aux juifs. Des villages arabes ont disparus et au lieu de ceux-ci, on a construit des villages juifs avec des noms juifs. L'État devait devenir juif. Le nombre de juifs en Palestine s'est multiplié dans la dernière vingtaine d'années pendant que le nombre des arabes avait diminué. (Schreiber & Wolffsohn, 1989, p. 162)

Cet aperçu de l'histoire du conflit entre les palestiniens et les arabes, y compris le rôle de la France est nécessaire pour comprendre le motif potentiel des quatre morts juifs par la faute de Mohammed Merah. Ce résumé fait comprendre que les Palestiniens étaient toujours défavorisés par rapport aux Israéliens.

Un article du *Welt* montre que la France a récemment voulu un État propre pour les palestiniens (Inconnu, 2011). Dans le quatrième paragraphe de l'article, il s'agit d'une description de la composition du RAID. Elle avait été faite par Claude Guéant. Le cinquième article parle des précautions qui ont été prises par les voisins pendant la nuit dans laquelle la police a assiégé Merah. Ce fait souligne que le suspect algérien est un criminel inattendu qui rend tout le voisinage anxieux. « ... ceux du voisinage ont été invités à rester confiner chez eux, fenêtres et volets fermés, lumières éteintes. »

Les quatre paragraphes suivants sont intitulés « Un terroriste confirmé qui a effectué plusieurs séjours dans des camps d'entraînement d'Al-Qaida. » Le premier paragraphe a une relation avec ce sous-titre.

On nous fait comprendre que Merah avait été plusieurs fois en Afghanistan et au Pakistan dans des camps d'entraînement d'Al-Qaida. Cela est suivi de phrases conjonctives, cela signifie qu'on ne sait pas si les sous-entendus sont vraiment des faits, pourtant ce sont de lourds sous-entendus. « ...où il aurait été arrêté, fin 2010, par les autorités pakistanaises, pour des faits de droit commun. D'obédience salafiste, il appartiendrait à l'une des branches les plus radicales de l'islamisme combattant. Il aurait effectué au moins deux voyages dans la zone frontalière pakistano-afghane... ». La description le place dans un certain groupe dont la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) ne fait pas confiance. Merah est donc stéréotypé. Parce qu'il a fait des séjours au Pakistan et en Afghanistan, il est automatiquement classé parmi les salafistes etc. Pourquoi le journal publie ce fait si les sources ne sont pas à 100% sûres ? Dans le discours indirect du DCRI « Nous l'avions dans le collimateur. », on retrouve le mot « collimateur » qui est un pointeur. L'auteur se réfère toujours à la source de la DCRI quand il écrit que « l'homme avait été ciblé parmi d'autres suspects, au lendemain de l'attaque contre les trois parachutistes de Montauban. ». Si c'est vrai, je me demande pourquoi la police n'a pas trouvé plutôt son nom ? Dans ce paragraphe, on retrouve de lourds sous-entendus qui ne sont pas vérifiés.

Dans le deuxième paragraphe du deuxième sous-titre, on apprend : « deux listes de potentiels, dans les deux pistes principales retenues, celle de l'ultra-droite radicale et celle de l'islamisme radical... »

Dans les deux derniers paragraphes, le contexte est le même que dans l'interview du *Parisien* ; comment les policiers ont exactement trouvés le nom de « Merah » ? À l'aide de deux recherches, les policiers ont trouvé le suspect. Premièrement, les cyber policiers « travaillaient sur une annonce de vente de moto diffusée sur Internet par le parachutiste abattu le 11 mars etc. ». Ils ont trouvé l'IP du frère du suspect. Deuxièmement, le dernier paragraphe en parle, il s'agit de recherches que les policiers ont faites en parlant avec le concessionnaire qui les a informés sur le tracker. Dans la dernière phrase, le

suspect est caractérisé comme « l'homme qui semait le terreur dans la région toulousaine depuis dix jours ». Cette phrase paraît très intimidante, elle fait penser que les habitants dans la région Toulouse étaient angoissés. Et l'angoisse joue un grand rôle dans le cercle vicieux du racisme. Un habitant qui « vit dans le terreur » produit sûrement un sentiment racial contre cet algérien.

5.1.3 Comparaison entre les deux articles

Les deux articles sont difficiles à comparer car le sujet n'est pas tout-à-fait le même. Néanmoins, j'ai remarqué quelques différences. L'article du *Parisien* promet d'informer sur la personne grâce à laquelle la police a trouvé le nom de « Merah ». Dans *Le Monde*, une autre sorte de recherche des policiers est présentée alors qu'elle n'apparaît pas dans *Le Parisien*. Une autre différence est la longueur des deux articles, cela peut expliquer la différence du nombre d'articles publiés dans *Le Parisien*. Ce journal publie trois fois plus d'articles que *Le Monde*. Mais les articles sont en même temps beaucoup plus courts avec moins d'informations. Au niveau de texte et au niveau des mots, *Le Monde* exige une connaissance approfondie pour savoir de quoi il s'agit.

5.2 Analyse des articles du 22 mars 2012

J'ai classé les articles des deux journaux dans les six catégories que j'ai déjà présentées dans 5.1. Le 22 mars, *Le Monde* a publié six articles dans la catégorie « Mohammed Merah », trois articles dans la catégorie « La police et la résolution du cas » et cinq articles dans la catégorie « La politique ». *Le Parisien* a publié le même jour vingt articles dans la catégorie « Mohammed Merah », dix articles dans la catégorie « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », onze articles dans « La police et la résolution du cas », 39 articles dans « La politique » et trois articles dans « Le rassemblement d'hommage ».

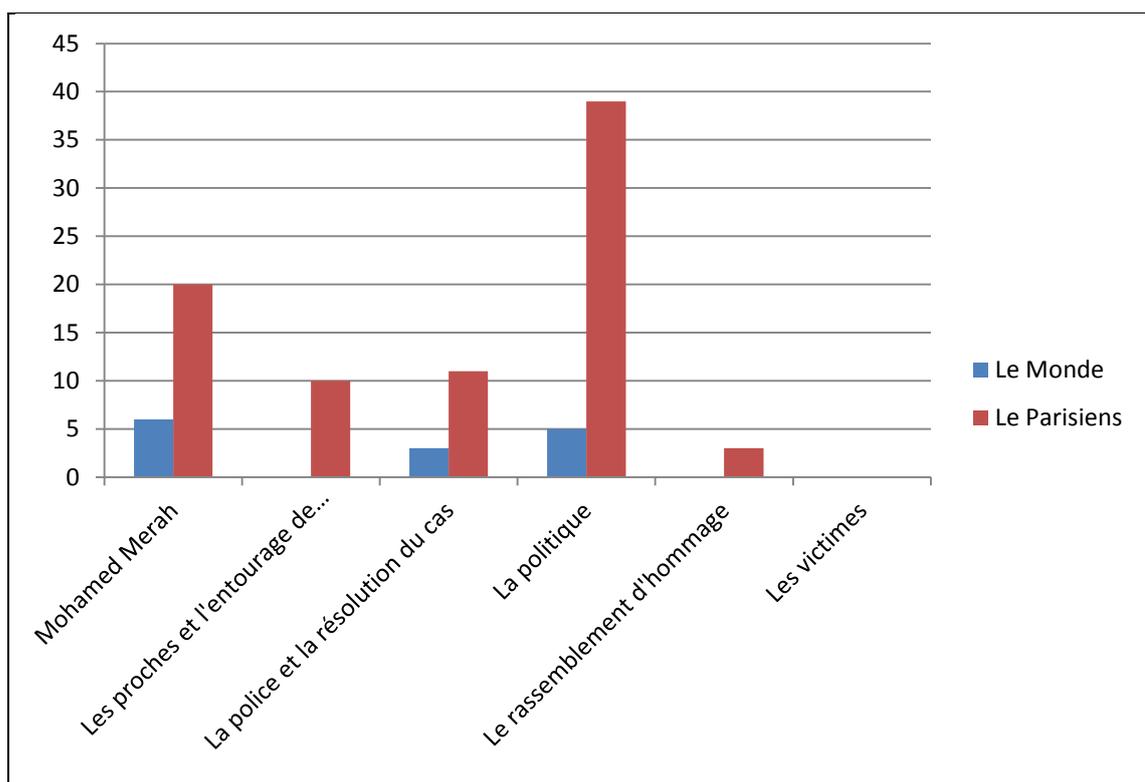


Figure 11 : La catégorisation des articles publiés *du Monde* et *du Parisien* à la date du 22 mars 2012

Pour mes deux articles à analyser, j'ai choisi des articles de la catégorie « La politique ». Les articles se ressemblent au niveau du contenu, comme cela, je peux mieux les comparer.

5.2.1 Analyse de l'article *du Parisien* « Sarkozy qualifie Mohammed Merah de "monstre" et de "fanatique" » du 22 mars 2012

L'article du *Parisien* (Le Parisien, 2012, mars 22) est intitulé « Sarkozy qualifie Mohammed Merah de "monstre" et de "fanatique" ». Il était publié dans la rubrique « Toulouse ». L'auteur est inconnu. Le texte est un récit. L'article n'est pas reparti dans des paragraphes. Il n'est pas accompagné par des images.

On peut repartir cet article en deux parties. Premièrement, il s'agit d'insultes ou bien des mots que Sarkozy donne à Mohammed Merah. Deuxièmement, il s'agit d'une nouvelle loi que Sarkozy veut initier comme conséquence de cet évènement.

Dans la première partie, des mots comme « monstre » et « fanatique » sont présentés dans le discours de Sarkozy pour décrire Merah. Il explique en détail

pourquoi Merah est un monstre et non pas un fou. « Ces crimes sont ceux d'un fanatique et d'un monstre. [...] Chercher une explication au geste de ce fanatique, de ce monstre, laisser entrevoir la moindre compréhension à son égard ou pire lui chercher la moindre excuse serait une faute morale ».

Pour mieux analyser ces expressions je voudrais présenter la lettre de Sarkozy à son peuple pendant les élections présidentielles.

La lettre de Sarkozy au peuple français

Sarkozy mentionne la tragédie qui a eu lieu cette année à Toulouse et Montauban, où Mohammed Merah a tué des Juifs dans une école orthodoxe juive. Sarkozy se montre consterné quand il écrit que « nos enfants » sont décédés sur la terre de France. En même temps, en protégeant les Juifs en France des musulmans, il essaie de recruter les votes du FN. Il n'est pas mentionné que Merah a aussi tué des musulmans.

La délinquance et l'intégration sont deux points essentiels pour Sarkozy. Il critique le parti socialiste qui ne voulait pas adapter les améliorations pour une meilleure protection. Le parti ne voulait ni augmenter les peines pour les récidivistes, ni le renforcement de la vidéo-protection. L'immigration a la pauvreté et la délinquance comme conséquences. Sarkozy décrit la France comme un pays ouvert, libéral et un des pays les plus tolérants du monde. Il dit que les Français peuvent en être très fiers mais qu'il faut attirer l'attention des gens qui veulent en profiter. Les criminels utilisent selon lui cette ouverture pour faire prospérer leurs trafics en tous genres, armes, drogues et êtres humains.

« *L'Europe est un continent ouvert. Elle ne doit pas être un continent passoire* » (Sarkozy, 2012, p. 7). Selon Sarkozy, l'Europe ne sait pas maîtriser les frontières extérieures et intérieures. Sarkozy apprécie que l'Europe soit un continent tolérant, mais il doit éviter de devenir un continent d'amalgame insipide de toutes les cultures, parce que « *aucun individu, aucune collectivité ne peut vivre sans frontières.* » (Sarkozy, 2012, p. 7) Il affirme que cela est comparable à une maison sans porte où personne ne veut vivre. Sarkozy déclare ce qu'une frontière signifie selon lui :

Un enfant sans frontière est un enfant sans éducation.

Une société sans frontière est une société sans respect.

Un pays sans frontière est un pays sans identité. Un

continent sans frontière est un continent qui finit par élever des murs pour se protéger. (Sarkozy, 2012, p. 7)

Il est indispensable de contrôler les frontières extérieures de l'Europe pour éviter la criminalité comme les trafics. De plus, les contrôles à la frontière concernant l'immigration sont essentiels car la capacité d'accueil est limitée. La France est pour beaucoup d'immigrés un pays attractif de par sa culture, sa langue, son histoire. C'est un fait, les immigrés qui ont passé les frontières de l'Europe peuvent circuler dans tous les pays qui font partie de Schengen. Pour la France, selon Sarkozy, cela pose des problèmes. Il attend de l'Europe de mieux organiser les contrôles à la frontière pour aider les pays qui ont du mal à sécuriser leurs frontières en raison de Schengen. Si l'Europe n'est pas prête pour un changement plus strict par rapport aux contrôles dans un an, la France suspendra sa participation à la zone Schengen. (Sarkozy, 2012)

Les Français devraient avoir le droit de décider qui peut s'installer à leur pays. Cela serait un signe de leur souveraineté. Il souligne que la France n'a pas une capacité illimitée d'accueillir des immigrés. La protection sociale doit se concentrer en premier lieu aux Français et aux étrangers qui vivent déjà en France. Sarkozy dit honnêtement, que le flux actuel d'immigration doit être réduit de moitié. Les réfugiés politiques ont la priorité. La condition pour les immigrés qui s'installent sur le territoire est qu'ils acceptent les valeurs de la France, c'est-à-dire des conditions morales et économiques et bien sûr la connaissance de la langue française. Sarkozy fait des listes des règles pour bien s'installer dans la France : « *la laïcité, l'interdiction de la burqa dans l'espace public, du voile dans les services publics, l'école obligatoire, le caractère non négociable des programmes scolaires, l'égalité entre l'homme et la femme, le droit des femmes de travailler, l'interdiction absolue de la polygamie et de l'exclusion* » et surtout les mêmes conditions pour tous, comme les horaires de la piscine. (Sarkozy, 2012)

Dans l'histoire de la France, on peut trouver beaucoup de vagues d'immigration. La France, bien sûr, respecte la culture de ceux qu'elle accueille. Fernand Braudel a dit : « La France est diversité. » Sarkozy est d'avis que tous les citoyens français font partie de la même nation. En citant Renon, il veut expliquer que le droit de vote est réservé aux seuls citoyens français : « *Ce qui*

constitue une nation, ce n'est pas de parler la même langue ou d'appartenir à un groupe ethnographique commun, c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir. » Les points pour devenir citoyens français sont d'abord d'être prêt à servir la France et la reconnaissance de ses valeurs. La France n'exige même pas d'abandonner la première citoyenneté. En bref, l'assimilation et l'intégration sont en tout cas nécessaires. Le paiement des impôts uniquement ne suffit pas pour être citoyen français. (Sarkozy, 2012)

Sans aucun doute, Sarkozy a utilisé cet événement pour les élections présidentielles. On peut voir les mots de Sarkozy de deux côtés. Merah est un algérien et l'ancien président s'adresse au Maghreb en disant « monstre ». Il veut gagner les voix du FN. Lui-même est juif et veut se faire aimer en protégeant les « pauvres » Juifs en France. En présentant ces insultes du président, *Le Parisien* influence les pensées sur les maghrébins de manière négative : « C'est toujours des maghrébins qui sont des tueurs, des délinquants, des monstres. C'est clair, c'est logique, c'est comme ça. ». Il est incontestable, que Mohammed Merah a mis les algériens sous une mauvaise lumière qui est empiré par la mauvaise réputation de ses origines maghrébines. D'un autre côté, je trouve que cette condamnation est complètement justifiée. Il n'empêche qu'il a tué sept personnes innocentes. Et jusqu'à la fin de sa vie, il n'a pas regretté cette action. Pour une personne qui écrase des êtres humains vivants volontairement, une expression comme « monstre » correspond bien. Néanmoins, un sentiment de haine s'embrace dans la population envers les algériens car cet attentat correspond aux stéréotypes. Ce fait stimule le racisme. (Sarkozy, 2012)

Un récit sert à informer. Pourtant, parfois, les journalistes utilisent des récits pour imposer leur point de vue aux lecteurs d'une manière discrète. Cet article parle du discours de Sarkozy. Deuxièmement, l'article parle d'une nouvelle loi de la pénalisation des gens qui font l'apologie des sites terroristes sur Internet. Ce sujet est brièvement abordé dans cet article par rapport à l'article du *Monde* que je vais analyser maintenant.

5.2.2 Analyse de l'article du *Monde* «La pénalisation de la consultation de sites "terroristes", une proposition peu réaliste » du 22 mars 2012

L'article (Leloup, 2012) a été rédigé par Damien Leloup et publié le 22 mars 2012 dans la rubrique « Technologie ». Il commence avec trois paragraphes. Ainsi, on a un sous-titre avec trois paragraphes. À la fin, on a un autre sous-titre avec un grand paragraphe. En haut, l'article montre une image de Sarkozy pendant son discours dans lequel il annonce qu'un internaute qui surfe sur des sites pro-terrorisme sera condamné. « Le gouvernement veut initier cette loi immédiatement » nous dit le Premier Ministre Fillon dans le premier paragraphe. Celui-ci commence avec le discours de Sarkozy en annonçant que

Désormais, toute personne qui consultera de manière habituelle des sites Internet qui font l'apologie du terrorisme ou qui appellent à la haine et à la violence sera punie pénalement. (Leloup, 2012)

Sarkozy veut se servir de cette situation pour se faire aimer du peuple français. Le titre de l'article est sceptique en remettant l'idée de Sarkozy en question. Une argumentation suit pendant tout l'article.

Le deuxième paragraphe commence déjà avec les premières raisons selon lesquelles Sarkozy ne peut pas tenir sa promesse. Cette loi ne s'harmonise pas avec la Constitution, avec la Cour européenne des droits de l'homme et avec le Conseil constitutionnel. Il s'agit de la limite de la liberté d'expression qui est parfois difficile à définir. Le blocage des sites pédopornographique s'est imposé mais pas les sites de téléchargement illégal. Evidemment, le journaliste s'est bien informé sur les changements que Sarkozy promet de faire.

Dans le troisième paragraphe, le journaliste montre que l'idée de Sarkozy existe pour les sites pédopornographiques, lequel est présenté ici.

Mais le début du quatrième paragraphe informe que ce n'est pas aussi simple avec ce sujet. Une question est posée dont la réponse n'est pas claire : Où se situe la limite entre organisation terroriste et parti politique ? Par exemple les indépendantistes basques de Batasuna considérés comme « organisation terroriste » étaient interdits en Espagne mais pas en France. « La consultation de site depuis la France pourrait-elle être pénalement condamnable ? » Encore

une question dont nous n'avons pas la réponse. Apparemment, Sarkozy n'a pas pensé à ces deux questions quand il a émis son idée.

Les trois paragraphes suivants sont intitulés « La lecture en ligne de « Mein Kampf » serait illégale ». Ce sous-titre indique déjà un autre problème de l'idée de loi présentée par Sarkozy. Le premier paragraphe aborde le fait que si « Mein Kampf » est légal en imprimé mais pas sur Internet, cela n'aurait pas de sens. Peut-être « Mein Kampf » n'est pas connu par tous les lecteurs. Le livre est défini par *Le Monde* comme une lecture autobiographique d'Adolf Hitler. Discrètement, l'auteur de cet article montre que l'énonciation de Sarkozy n'est pas vraiment logique.

Dans le deuxième article du premier sous-titre, le problème technique de l'énonciation est expliqué. Les fournisseurs d'accès à Internet devraient faire un signe aux utilisateurs en se connectant à tel ou tel site. Premièrement, ce fait ralentirait Internet et deuxièmement on pourrait contourner facilement cette mesure.

Dans le troisième paragraphe du premier sous-titre, un autre point critique est expliqué. Un filtrage si intrusif limite la liberté d'Internet. De plus, la question est de savoir si Internet est vraiment responsable d'actions violentes. Sans aucun doute, la violence existait déjà avant Internet. Il faut cibler les gens qui alimentent des sites terroristes et les criminels qui pratiquent de la violence.

Le dernier paragraphe de l'article est intitulé « Un web encadré et contrôlé ». Ces mots viennent de Sarkozy. Il y a quelques années il avait fait cette proposition. Une heure après la mort de Merah, il s'en sert pour concrétiser son idée.

Le Monde a argumenté pourquoi sa suggestion ne pouvait être réalisée.

5.2.3 Comparaison des deux articles

A nouveau, *Le Monde* présente un article beaucoup plus vaste que l'article du *Parisien*. La base des deux articles était le souhait de Sarkozy d'initier une nouvelle loi. *Le Parisien* la présente brièvement mais se réfère plutôt aux insultes de la part de Sarkozy contre Mohammed Merah : « monstre » et « fanatique ». Soit *Le Parisien* veut encourager les lecteurs à voter Sarkozy parce qu'il semble comprendre le problème, soit il veut colorer soit il veut

affirmer les pensées sur les algériens. Le fait que sept personnes aient été tuées est suffisant pour comprendre que l'acte était terrible. Des insultes comme celles-là ne peuvent rien changer à ce fait.

Le Monde a mis l'énonciation de Sarkozy sous la loupe. Où est la relation entre l'initiation et la réalité ? Pourquoi cela sera difficile de concrétiser la loi ? D'une manière très claire et nette, *Le Monde* présente une argumentation logique. On peut remarquer que *Le Monde* utilise des exemples qui demandent une connaissance du contexte, par exemple « Mein Kampf » ou Batasuna. De plus, ce journal informe dans cet article d'une autre loi qui fait mieux comprendre le contexte.

5.3 Analyse des articles du 23 mars 2012

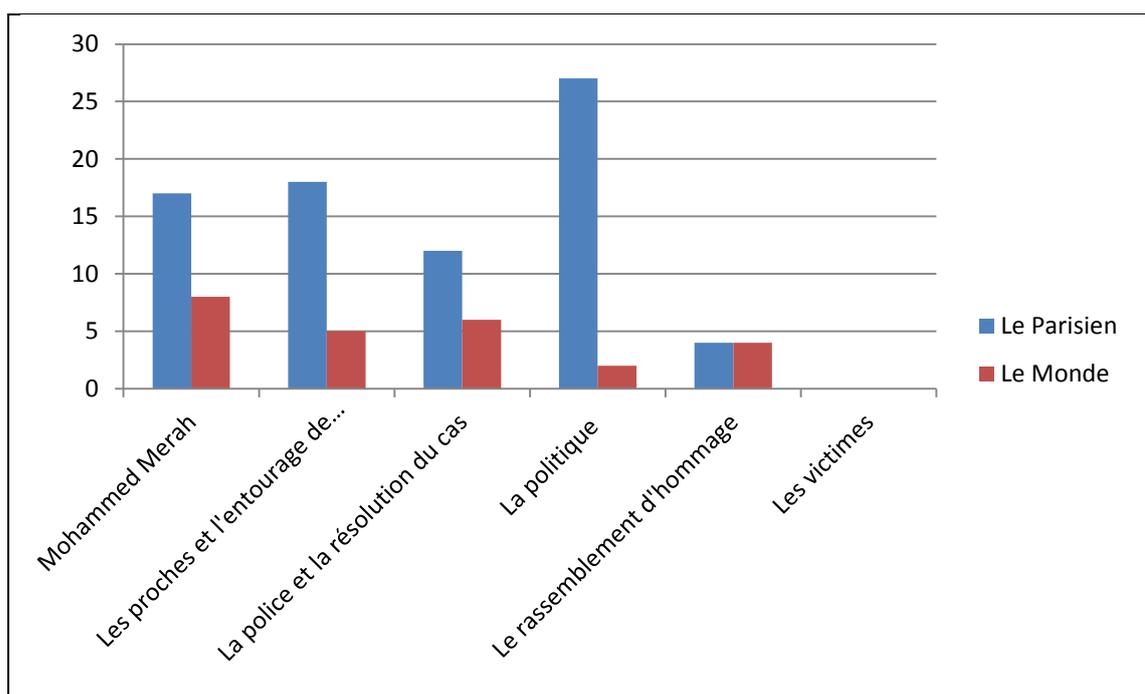


Figure 12 : La catégorisation des articles publiés du *Monde* et du *Parisien* à la date du 23 mars 2012

Le 23 mars 2012 *Le Monde* a publié huit articles dans la catégorie « Mohammed Merah », cinq articles dans « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », six articles dans « La police et la résolution du cas », deux articles dans la politique et quatre articles dans « Le Rassemblement d'hommage ». *Le Parisien* a publié 17 articles dans « Mohammed Merah », 18

articles dans « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », douze articles dans « La police », 27 articles dans « La politique » et quatre dans « Le rassemblement d'hommage ». La plupart des articles qui ont été publiés dans *Le Parisien* se trouvent dans la catégorie « La politique ». Par contre, la plupart des articles du *Monde* se trouvent dans « Mohammed Merah ».

Apparemment, aucun article sur les victimes n'a été publié ni dans *Le Monde* ni dans *Le Parisien*.

5.3.1 Analyse de l'article *du Monde* « La France a peur » du 23 mars 2012

J'ai choisie d'analyser l'article « La France a peur » (Galinier, 2012). L'article a dix paragraphes et ne contient aucune image et aucun sous-titre. L'auteur est Pascal Galinier.

Le premier paragraphe se réfère à une fameuse phrase de Roger Gicquel « La France a peur ! » (Gicquel, 1976, 18 février). Les lecteurs à partir de 50 ans connaissent probablement bien cette phrase. Pour les lecteurs plus jeunes elle ne réveille pas de souvenirs et ils ne la connaissent pas. Le journaliste Roger Gicquel présentait le journal de 20 heures de TF 1 entre 1974 et 1981. Il est décédé en 2010. Le 18 février 1976, Roger Gicquel commençait sa présentation après un « Bonsoir », avec la phrase « La France a peur ». Il réutilise cette phrase quatre autres fois dans sa présentation qui dure une minute et 55 secondes. Gicquel utilise aussi la phrase : « Nous avons peur ». La construction de ce « nous » joue un grand rôle dans le discours du racisme. Il implique un groupe homogène qui a les mêmes valeurs et les mêmes principes. Mais en même temps le « nous » marginalise l'autrui. Il s'agit de la marginalisation des individus mais en même temps, qu'un délit de mort. En 1976, Patrick Henry, à l'âge de vingt-trois ans, a étranglé Philippe Bertrand, un enfant de huit ans. Ce procès est assez célèbre dans l'histoire judiciaire en France. Et les mots de Roger Gicquel le lendemain également. Pour savoir de quoi l'article s'agit, il faut avoir ces connaissances sur la présentation. L'auteur veut dire que cette phrase est tout-à-fait de l'actualité. « La France a peur. » De qui ? Des délinquants algériens qui ont grandi dans les banlieues comme Merah. La « peur » se trouve dans le cercle vicieux du racisme. La peur implique l'agression, l'agression implique la peur.

Dans le deuxième paragraphe, l'auteur remarque que le sujet de Merah a peut-être été trop traité par les médias. Il a raison, si on pense que *Le Parisien* a publié 477 articles en dix jours sur ce sujet. Ces articles donnent plus d'informations que nécessaire. Pourquoi les médias le font-ils? Parce qu'ils publient des articles qui divertissent les gens, les faits divers. Ce sont ces articles que les gens veulent lire.

Dans le troisième paragraphe, on apprend que l'affaire Merah a influencé les élections présidentielles. Le discours de Marie-Françoise Dumur édité dans *Le Monde* ne donne pas d'information sur la description du personnage et parle de nouveau de la peur : les citoyens ont un des peurs matérielles, comme le chômage, la malaise au travail, le coût de l'énergie, le manque d'argent etc. et ils ont des peurs immatérielles comme la perte des repères, la confusion des valeurs et la peur pour le devenir des enfants. La France a donc peur. En voici les raisons. On y trouve également une généralisation : les citoyens. Plus correcte serait : la majorité des citoyens ou bien une partie des citoyens.

Le quatrième paragraphe se compose d'un discours d'un historien et enseignant-chercheur, Kamel Meziti, qui avertit des conséquences de la peur. Il dit que la peur implique la haine de l'autre en d'autres mots : intolérance, racisme, antisémitisme ou islamophobie. La réflexion de ce paragraphe montre l'implication que la peur peut avoir.

La majorité du cinquième paragraphe est un discours direct d'Eliane Cuvier. Je présente le contexte : depuis le 11 septembre 2001, on attend une proclamation solennelle des musulmans qui dit : « Nous, nous ne sommes pas comme les autres, qui font des actes terroristes. » Cuvier décrit le comportement des musulmans avec un proverbe : « qui ne dit mot consent ». En somme, elle veut que les musulmans agissent activement pour réduire la peur des préjugés des français. Son discours est la réponse à la question : comment les musulmans pourraient-ils échapper à leur mauvaise réputation ? C'est un sujet essentiel. Il y a toujours des problèmes. Tout le monde en est conscient. Mais quelles propositions avons-nous pour résoudre ces problèmes ? Ce paragraphe y répond. En même temps, elle avoue que les musulmans se trouvent dans une situation désavantagée. Et que c'est leur faute s'ils ne font rien contre les lavages de cerveau dans les camps en

Afghanistan ! D'un autre côté, les musulmans ne devraient pas se sentir obligé de faire une manifestation de masse quand les gens qui ont juste la même religion font des actes criminels. Ils ne peuvent pas toujours s'excuser si quelqu'un d'autre fait des actes d'horreur. Il y a probablement aussi des chrétiens qui font des actes criminels mais le reste de la société ne va pas s'excuser. Ce qui est sûr, c'est que leur réputation en France est mauvaise et si les musulmans veulent changer cela, il faut qu'ils agissent.

Le sixième paragraphe se compose d'un discours de Jutta Cailloux, elle aborde les mêmes craintes que je viens d'expliquer. Si un néonazi européen de souche commet un crime, le reste des européens de souche ne font pas une manifestation. On ne peut donc pas exiger ce comportement des autres.

Le septième paragraphe est un discours direct de Claude Gisselbrecht. Contrairement aux mots qui débute ce paragraphe « pas si simple », Gisselbrecht a une simple explication : les néonazis, les « fous de Dieu », les fanatiques et les fondamentalistes ne vont pas abandonner leurs traditions qui ont une longue histoire. Gisselbrecht dit qu'ils ne peuvent pas différencier la réalité et l'imaginaire parce qu'ils ne veulent pas. En un mot, ces gens, à son avis, sont têtus. C'est une joie pour eux d'assassiner. L'auteur ne juge pas les religions, ni les musulmans ni les allemands. Pourtant, il juge des gens qui se reconnaissent dans un certain groupe : le fanatisme, le fondamentalisme etc.

Le huitième paragraphe commence avec un commentaire de Jacques Guillemain, qui dit en somme qu'il faut commencer à lutter contre le terrorisme ici et maintenant et pas à Kaboul ou à Bagdad. Il remet la capacité d'agir de la part des hommes politique en question. Jean Cluzel d'Iteuil et Christian Jeanbrau donne ses opinions douteuses sur la campagne électorale.

Le neuvième paragraphe détaille les conséquences de l'affaire Merah sur la campagne. On y trouve deux commentaires de Francis Demay de la Rochelle et Alain Umhauer de Paris qui disent que Sarkozy en a énormément profité. De peur des musulmans, la société devrait se sentir obligé de voter pour Sarkozy. À raison de ce fait et la manière de ses interventions Demay et Umhauer critique Sarkozy : « J'accuse Nicolas Sarkozy d'entretenir, par l'extrême droitisation de son discours à des fins électoralistes, la banalisation de la haine ! [Sarkozy] ne devrait plus même être éligible. » (Galinier, 2012)

Le dixième et dernier paragraphe est un commentaire de Jean-Louis Maigrot de Dijon qui dit que se servir des crimes de Montauban et de Toulouse est légitimé. Mais pas pour Nicolas Sarkozy.

Cet article *du Monde* se compose des commentaires de différentes personnes qui ne sont pas connues ni décrites dans l'article. Seul l'endroit où elles se trouvent est présenté.

5.3.2 Analyse de l'article *du Parisien* « Toulouse: d'abord "soulagement" et "reconnaissance", selon NKM » du 23 mars 2012

L'article « Toulouse: d'abord "soulagement" et "reconnaissance", selon NKM » se trouve dans l'archive (Le Parisien, 2012, mars 23). Cet article a été publié dans la rubrique « Toulouse ». Tous les articles qui se trouvent dans l'archive n'ont pas une forme, cela signifie, pas de paragraphes et pas d'images.

Le titre se réfère à une énonciation de Mme Kosciusko-Morizet dont l'abréviation du nom est NKM. Dans l'article, elle est mieux décrite : « porte-parole du président-candidat [à ce temps-là] Nicolas Sarkozy ». Le titre remarque son opinion sur l'affaire Mohammed Merah : « soulagement » et « reconnaissance ». Ces mots décrivent le « premier mouvement », ce qui est défini par la mort de Merah. Ce fait a deux côtés : d'un côté, le soulagement est compréhensible, parce que Merah ne représente plus une menace pour la société. De l'autre côté, à cause des raisons éthiques, il est irresponsable qu'on déclare la mort d'une personne comme un soulagement. NKM défend la RAID pour avoir risqué leur vie pour arrêter Merah, même si d'autres hommes politiques comme Hollande ont critiqué les hésitations initiales. Hollande lui-même a admis que sa réaction était inadaptée. À la fin de l'article, NKM constate ce qu'étaient les conséquences de Sarkozy. Il a fermé son site de candidat et il a rendu les contenus inaccessibles. À ce temps-là, il était « 100% président de la République ». « Les socialistes n'ont pas jugé utile d'avoir la même attitude, les Français jugeront ». NKM veut dire avec cette phrase, que Sarkozy a montré une attitude adaptée à la situation selon son avis, complètement contraire à l'attitude des socialistes. Elle critique cette attitude et fait un appel de votation pour Sarkozy « les Français jugeront ». Elle l'a fait après l'idée : les Français qui sont intelligents savent que Sarkozy s'est bien

comporté et non pas les socialistes donc ils votent pour lui. Les Français qui ne connaissent pas la politique veulent se compter parmi ce groupe intelligent et ils se laissent facilement influencé par une telle déclaration. D'une grande partie cet article est un discours direct de NKM. Il présente un appel de votation pour Sarkozy, argumenté par une grande dame politique.

5.3.3 Comparaison des deux articles « La France a peur » et « Toulouse: d'abord "soulagement" et "reconnaissance", selon NKM »

Le Monde fait un sous-entendu d'un évènement historique lequel n'est pas connu de tout *Le Monde*. Ce journal n'est pas ami de Nicolas Sarkozy. En le décrivant d'une façon négative c'est évident. *Le Monde* se base sur des déclarations de quiconque, sur des énonciations de gens qui n'ont pas une position importante dans notre société. Les titres des deux sont complètement contraires : « peur » dans *Le Monde* et « soulagement » dans *Le Parisien*. Les deux articles ont les discours directs et les discours indirects en commun. Les personnes qui parlent dans *Le Monde* ne sont pas très connues mais la personne qui parle dans *Le Parisien* est NKM, ancien porte-parole de Sarkozy, une dame politique assez connue. Son discours présenté dans *Le Parisien* parle logiquement pour Sarkozy et on y trouve aussi un appel discret de votation. La forme des deux articles est donc similaire mais pas les idées qui y sont présentées. L'un présente une argumentation pour et l'autre une argumentation clairement contre Sarkozy.

5.4 Analyse des articles du 24 mars 2012

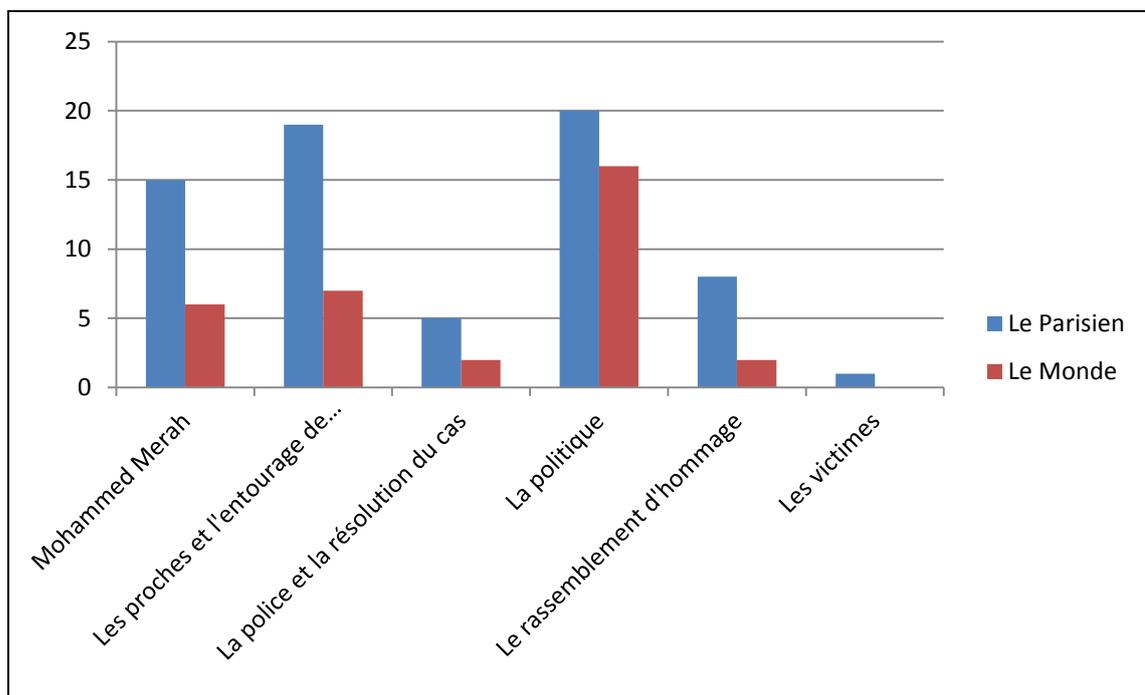


Figure 13 : La catégorisation des articles publiés du *Monde* et du *Parisien* à la date du 24 mars 2012

Le 24 mars *Le Parisien* a publié quinze articles dans la catégorie « Mohammed Merah », 19 articles dans la catégorie « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », cinq articles dans « La police et la résolution du cas », 20 articles dans « La politique », un article dans la catégorie « Les victimes » et huit articles dans « Le rassemblement d'hommage ». La plupart des articles publiés du *Parisien* se trouvent dans la catégorie « La politique ». *Le Monde* a publié six articles dans la catégorie « Mohammed Merah », sept articles dans la catégorie « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », deux articles dans « La police », aucun article dans « Les victimes » et deux articles dans la catégorie « Le rassemblement d'hommage ». La plupart des articles se trouvent dans *Le Monde* et dans *Le Parisien* dans la catégorie « La politique ». Les deux autres catégories dans lesquelles la plupart des articles des deux journaux ont été publiés sont « Mohammed Merah » et « Les proches et l'entourages de Mohammed Merah ».

J'ai analysé l'article du *Monde* intitulé « Une enseignante suspendue pour avoir rendu hommage à Merah » (Collas, 2012). L'article a été rédigé par Aurélie

Collas et il se trouve dans l'archive. L'article a 144 mots et se trouve dans la catégorie « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah ». Dans l'article, il s'agit d'une enseignante du lycée Gustave-Flaubert de Rouen qui a rendu hommage à Merah avec ses élèves. D'après *Le Monde*, une partie des élèves est sortie de la classe. Luc Chatel a demandé à la rectrice de suspendre cette enseignante d'anglais. Dans l'article se trouvent des discours de Luc Chatel et de Mme Robine, la rectrice de l'école. L'article du *Parisien* nommé « Une enseignante suspendue pour avoir rendu hommage à Merah » (*Le Parisien*, 2012, mars 24) a logiquement le même sujet que celui du *Monde* sauf qu'il est quand-même un peu plus long et détaillé. Le fait que l'enseignante est une enseignante anglaise paraît dans les deux articles. « Une partie de la classe » comme il est écrit dans *Le Monde* est mieux décrit par *Le Parisien* : seize lycéens sur vingt. Du *Parisien* on apprend le motif de l'enseignante : « il est victime d'une enfance malheureuse ». De plus, elle affirme que le fait que Mohammed Merah ait eu un lien avec Al-Qaïda est un mensonge. On apprend que l'enseignante a 56 ans et qu'elle a travaillé pendant sept ans dans cette école. L'article présente des discours de deux élèves de la classe qui ont été choqués, de Luc Chatel, de Pascal Bossuyt, secrétaire du syndicat enseignant Sgen-Cfdt de Haute-Normandie et de l'enseignante elle-même. Les deux articles montrent qu'un tueur comme Mohammed Merah ne mérite pas de condoléance, même s'il avait une enfance difficile. Cela ne peut pas être une justification. *Le Parisien* présente plus d'informations que nécessaire mais qui intéressent apparemment beaucoup de lecteurs.

5.5 Analyse des articles du 26 mars 2012

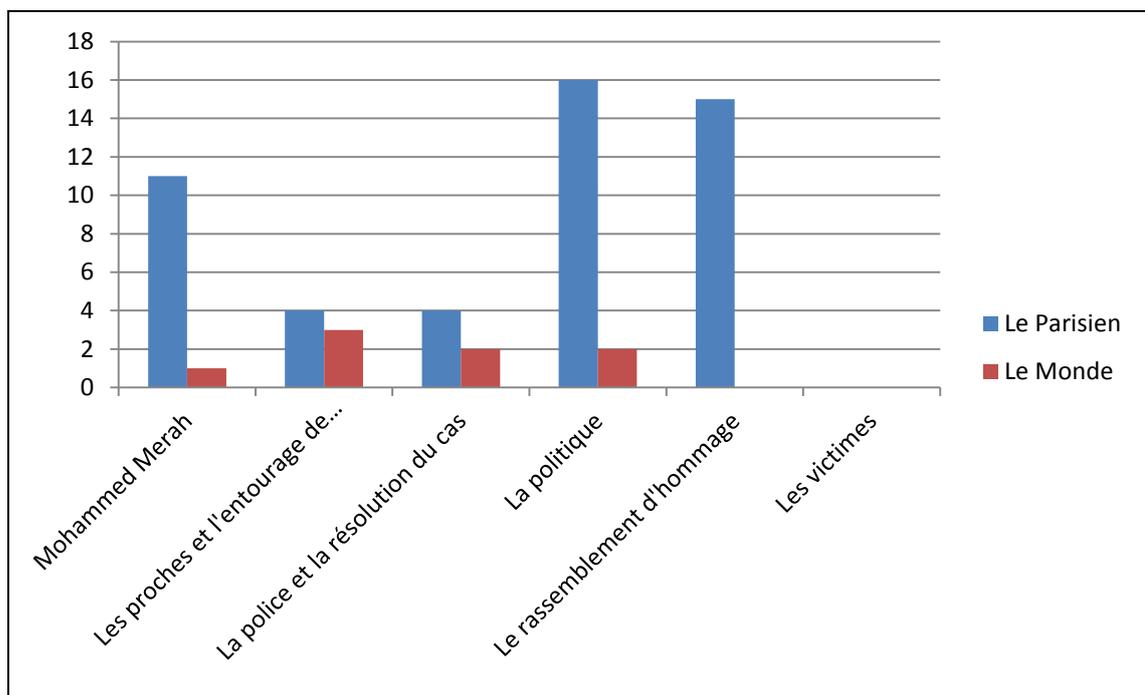


Figure 14 : La catégorisation des articles publiés du *Monde* et du *Parisien* à la date du 26 mars 2012

Le 26 mars 2012, *Le Parisien* a publié onze articles dans la catégorie « Mohammed Merah », quatre articles dans la catégorie « La police et la résolution du cas », seize articles dans « La politique », aucun article dans « Les victimes » et quinze articles dans « Le rassemblement d'hommage ». Le même jour, *Le Monde* a publié un article dans « Mohammed Merah », trois articles dans « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », deux articles dans la catégorie « La politique » et aucun article dans les deux catégories qui restent. La plupart des articles qui ont été publiés dans *Le Parisien* se trouvent dans la catégorie « La politique », celle du *Monde* se trouve dans la catégorie « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah ». Il faut bien remarquer que ce jour-là, seulement un sixième des articles a été publié dans *Le Monde*, comparé avec les articles publiés dans *Le Parisien*. Cela explique le grand nombre d'articles publiés *du Parisien* dans presque toutes les catégories.

J'ai commencé à analyser l'article *du Monde* intitulé « La police a une vidéo des tueries de Merah reçue par la chaîne Al-Jazeera » (*Le Monde*, 2012, mars 26).

L'article dans la catégorie « La police et la résolution du cas » était publié le 26 mars 2012 dans la rubrique société. Il se constitue de 289 mots. L'auteur n'est pas indiqué. Au début de l'article, on voit une image de Mohammed Merah, issu d'une vidéo. Sur l'image Merah sourit. L'article est un récit écrit d'une manière objective et clair. Il est catégorisé dans « La police et la résolution du cas ». Le lecteur apprend des faits sans commentaires de l'auteur. Sous l'image, il y a trois paragraphes, après il y a un sous-titre avec deux autres paragraphes. Dans l'article, il s'agit d'un film que la police a reçu d'Al Jazeera où on voit les tueries de Merah. Le deuxième paragraphe informe que la vidéo comprend non seulement les tueries mais de la musique et des versets de Coran qui accompagnent les tueries. Dans le troisième paragraphe, *Le Monde* se sert d'une information du *Figaro* : la vidéo dure 25 minutes et la lettre dit qu'elle est d'Al-Qaida. Mais quelques indices ne peuvent pas vérifier ce fait. La lettre n'est pas rédigée en arabe par exemple. Le sous-titre après les premiers trois paragraphes est intitulé « cachet daté de mercredi ». Le premier paragraphe de sous-titre parle de l'expéditeur inconnu. Soit Merah a envoyé la vidéo mardi soir soit un complice l'a envoyé mercredi matin. C'est une information du *Quotidien*. Le dernier paragraphe décrit la camera avec laquelle Merah a pris des photos.

Du Parisien, j'ai choisi un article qui a le même sujet. Son titre est « Vidéo des tueries de Merah : Al Jazeera décide « aujourd'hui » d'une éventuelle diffusion. » (Le Parisien, 2012, mars 26). L'article se trouve dans l'archive dans la rubrique « Flash actualité – Politique ». Il est classé dans la catégorie « Mohammed Merah ». L'article n'est pas réparti dans des paragraphes. Le sujet de l'article peut être classé dans deux groupes. Premièrement, l'article parle de la diffusion de la vidéo et environ à partir de la moitié de l'article il s'agit du père de Mohammed Merah qui veut porter plainte contre la France. Le style de l'article est clair est objectif. L'auteur est inconnu. L'article commence avec l'information qu'Al Jazirera va décider si la vidéo va être diffusée ou non. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel conseille de ne pas diffuser les vidéos pour respecter les familles des victimes. En présentant cette information on influence l'opinion des lecteurs. Cela aurait permis peut être faire penser la société en montrant les tueries. Avoir du respect cela signifie aussi de montrer la vérité. Aussi le CSA se déclare contre une diffusion à raison des conséquences. Les conséquences en soi ne sont pas abordées. On apprend les mêmes faits

comme dans *Le Monde*. Une enveloppe avec une clé USB avait été envoyée mercredi soir au bureau parisien d'Al Jazeera de Toulouse. De même, *Le Parisien* informe de la musique et des versets du coran qui accompagnent les tueries sur la vidéo. Sur ce sujet, l'article se compose entre autre de discours de Zied Tarroche, chef du bureau de Paris d'Al Jazeera, du Conseil supérieur de l'audiovisuel et des sources policières. *Du Parisien* on apprend de plus que le français dans lequel le courrier qui accompagne la vidéo a été écrit avec des fautes d'orthographe. En ce qui concerne la deuxième partie de l'article, il se compose entre autre de discours d'Henri Guaino qui décrit Merah comme un monstre qui a tué de sang-froid et de Alain Juppé, le Ministre des Affaires étrangères qui conseille au père de Merah qui veut porter plainte contre la France de se taire. Cela fait penser au fait que la famille d'un tel tueur n'a plus le droit de déclarer son opinion.

On peut remarquer que *Le Parisien* écrit d'un style clair est objectif mais il se sert des discours des personnes reconnues pour influencer la société française. L'article *du Monde* n'est pas aussi détaillé comme celui *du Parisien* mais *Le Monde* n'utilise pas autant de commentaires de personnes connues ce qui peut influencer l'avis des lecteurs.

5.6 Analyse des articles du 27 mars 2012

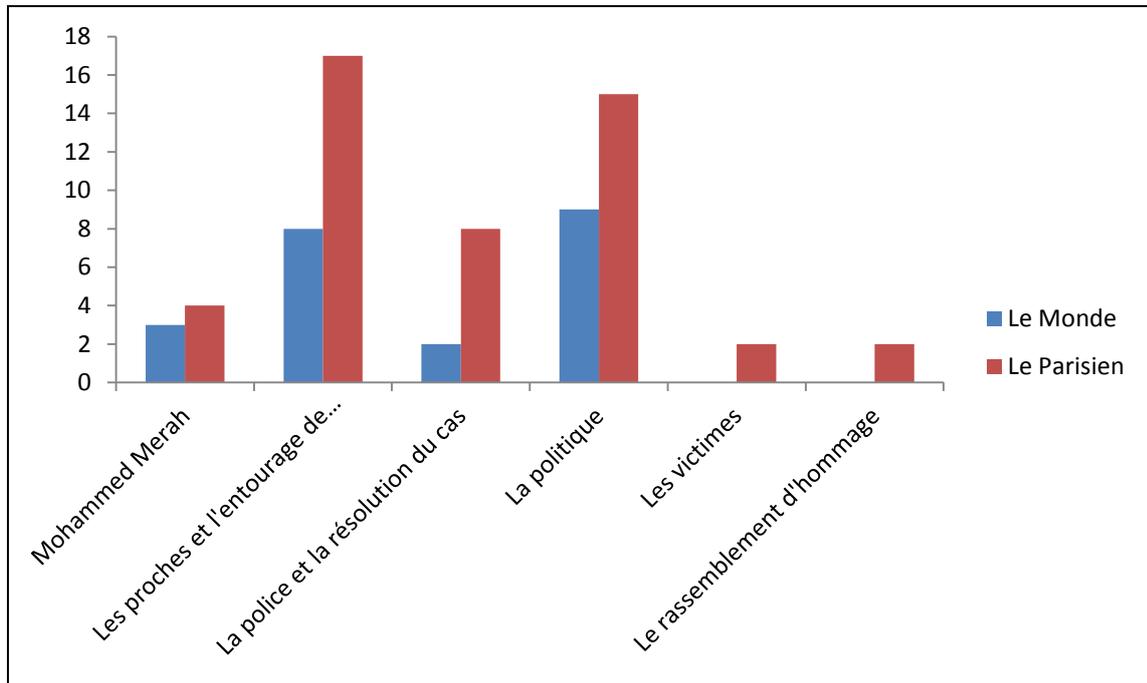


Figure 15 : La catégorisation des articles publiés du *Monde* et du *Parisien* à la date du 27 mars 2012

Le 27 mars *Le Parisien* a publié quatre articles dans la catégorie « Mohammed Merah », dix-sept articles dans la catégorie « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », huit articles dans « La police et la résolution du cas », quinze articles dans « La politique », deux articles dans la catégorie « Les victimes » et deux articles dans « Le rassemblement d'hommage ». *Le Monde* a publié le même jour trois articles dans la catégorie « Mohammed Merah », huit articles dans « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », deux articles dans « La police et la résolution du cas » et neuf articles dans « La politique ». Les deux catégories dans laquelle les deux journaux ont publié la plupart de leurs articles sont « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah » y compris les articles sur la société et la catégorie « La politique ». A ce jour, *Le Monde* n'a publié aucun article dans les catégories « Les victimes » et « Le rassemblement d'hommage ».

A ce jour, *Le Parisien* a publié une dizaine d'articles sur la vidéo qui montre des tueries de Mohammed Merah. Sur ce sujet, *Le Monde* n'a publié aucun article.

Le Monde a publié des articles sur le frère de Mohammed Merah et *Le Parisien* sur le père de Mohammed Merah mais aucun journal sur les deux.

J'ai analysé l'article « Sarkozy promet qu'il sera un président « différent » (*Le Parisien*, 2012, mars 27) » dans la catégorie « La politique » du journal *Le Parisien*. Il s'agit d'un entretien lequel Sarkozy a eu le lendemain de la mort de Merah. Sarkozy déclare qu'il sera un président différent et énumère les arguments selon lesquels il serait un bon président après son second mandat. Les arguments sont par exemple que cela fait très longtemps qu'il est dans la politique et qu'il a appris des erreurs qu'il a commises pendant son temps comme président. Il fait la promesse d'être différent, de changer la Constitution et de vouloir être président seulement jusqu'à les élections prochaines. La relation entre les promesses de Sarkozy et Merah dans ce cas concerne le souhait des Français qu'un incident comme celui de Merah ne se reproduise plus jamais. Les promesses de Sarkozy, même s'il n'a pas parlé directement des changements qui vont se produire en raison des tueries de Merah, relève d'un espoir des Français qu'un tel incident ne va plus avoir lieu. L'article que j'ai analysé dans *Le Monde* parle aussi de Sarkozy. Il est intitulé « Nicolas Sarkozy récuse tout lien entre l'affaire Merah et l'immigration. » Sarkozy se déclare contre Marine Le Pen mais il veut quand-même gagner les voix du FN. Il décrit Merah comme inhumain, barbare et monstrueux. Il néglige le rapport entre Merah et immigration et nie apparemment une énonciation du FN. Sarkozy utilise un discours provoquant pour parler de Marine Le Pen « Dès qu'il y a quelque chose d'outrancier à dire, on peut compter sur Marine Le Pen. » Par contre, Sarkozy a dit à un émir du Qatar qui avait un passeport diplomatique qu'il n'était pas le bienvenu en France quand celui-ci voulait participer au congrès de l'union des organisations islamiques de France. L'argumentation ici est claire. Sarkozy est hostile à Marine Le Pen, mais en même temps il veut gagner ses voix.

Les deux articles sont des récits qui sont basés sur des discours ou bien des entretiens de Sarkozy. Les deux utilisent le discours direct. L'article du *Parisien* se trouve dans l'archive, dans la rubrique Flash actualité – Politique. L'auteur est inconnu. L'auteur de l'article du *Monde* est Arnaud Leparmentier. L'article se trouve aussi dans l'archive.

5.7 Analyse des articles du 28 mars 2012

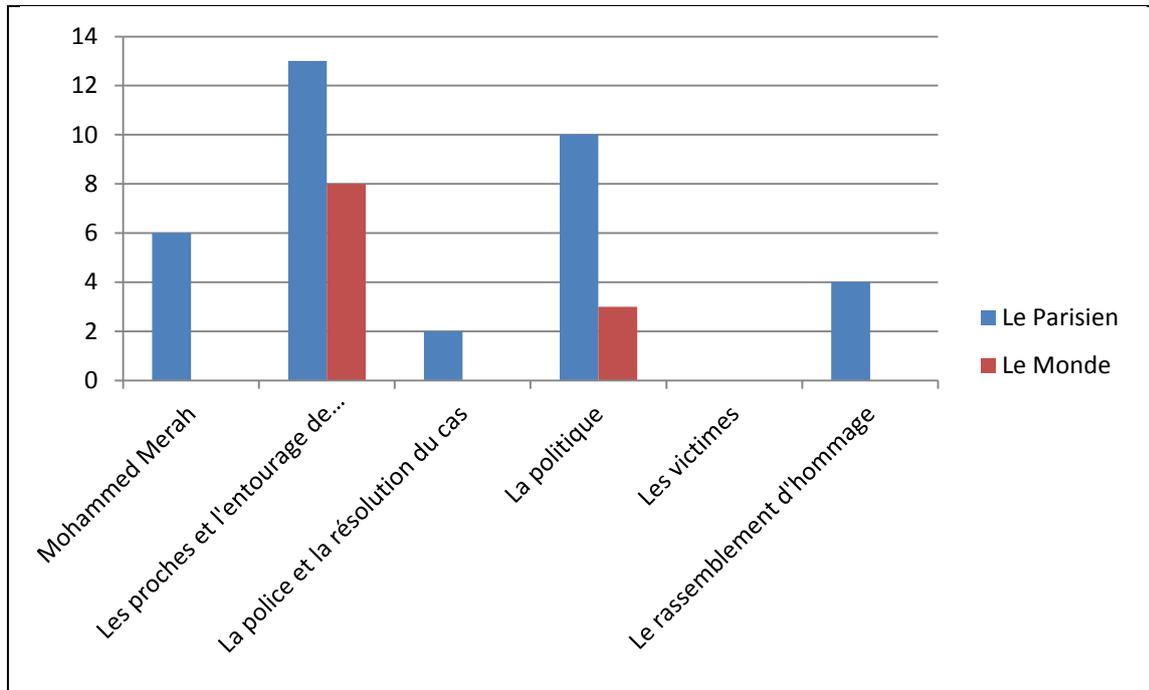


Figure 16 : La catégorisation des articles publiés du *Monde* et du *Parisien* à la date du 28 mars 2012

Le 28 mars, *Le Parisien* a publié six articles dans la catégorie « Mohammed Merah », treize articles dans la catégorie « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », deux articles dans « La police et la résolution du cas », dix articles dans « La politique » et aucun articles dans les deux catégories qui restent. *Le Monde* a publié des articles qui se laissent classer cette fois seulement dans deux catégories : « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah » où se trouvent huit articles et « La politique » où se trouvent trois articles. *Le Parisien* a publié la plupart des articles dans la catégorie « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah » comme *Le Monde*.

J'ai analysé l'article dans *Le Monde* qui s'appelle « Une vidéo de 25 minutes reçue par Al Jazeera en France » (*Le Monde*, 2012, mars 28) dans la catégorie « Mohammed Merah ». Un article que j'ai déjà traité le 26 mars. L'auteur est inconnu est l'article se trouvent dans l'archive. L'auteur introduit l'article avec une explication qui dit qu'un article a été envoyé par quelqu'un à la chaîne. La vidéo ne pouvait pas avoir été envoyé par Mohammed Merah ni par son frère. Le premier était dans son appartement et le deuxième était en garde à vue

quand la vidéo a été envoyée. La question sur l'auteur de l'envoi de la clé USB n'a pas encore été résolue. Al Jazeera ne sait pas encore si elle va diffuser la vidéo ou pas. Le 26 mars *Le Monde* a publié aussi un article sur la vidéo des tueries. Dans cet article, *Le Monde* décrit beaucoup de détails sur la vidéo. Dans l'article du 28 mars on n'apprend pas un seul détail de plus.

J'ai analysé l'article dans *Le Parisien* intitulé « Merah avait dans sa poche une clé USB contenant la vidéo des tueries » (*Le Parisien*, 2012, mars 28). L'article, catégorisé dans « Mohammed Merah », se trouve dans l'archive et a été publié dans la rubrique Toulouse. Il s'agit de la deuxième clé connue qui contient des tueries de Merah. Elle a été trouvée dans sa poche de pantalon après sa mort le 22 mars. Les clés sont intitulées « Al Qu'Aïda attaque la France ». Un sac avec le camera avec lequel les tueries ont été filmé a été trouvé. Merah portait le jour de sa mort un gilet pare-balles et un jean. *Le Parisien* se concentre beaucoup sur l'entourage des faits et des descriptions.

5.8 Analyse des articles du 29 mars 2012

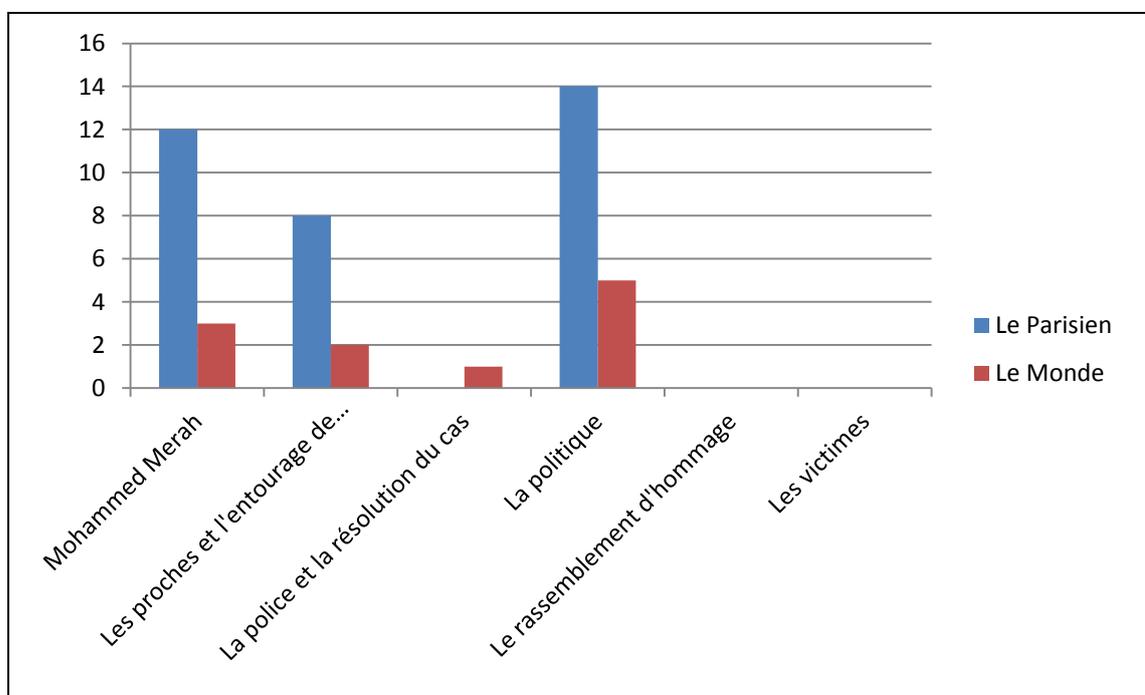


Figure 17 : La catégorisation des articles publiés du *Monde* et du *Parisien* à la date du 29 mars 2012

Le 29 mars 2012, *Le Parisien* a publié douze articles dans la catégorie « Mohammed Merah », huit articles dans « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », y compris les articles sur la société qui traitent par exemple de la religion musulmane, quatorze articles dans « La politique » et aucun article dans les catégories qui restent. *Le Monde* a publié ce jour trois articles dans « Mohammed Merah », deux articles dans « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », un article dans « La police » et cinq articles dans « La politique ». Dans les deux autres catégories *Le Monde* n'a publié aucun article. La catégorie qui présente la majorité des articles publiés ce jour par *Le Monde* et par *Le Parisien* est « La politique ».

L'article qui va être analysé du *Monde* s'appelle « Pourquoi Alger a refusé l'enterrement de Merah en Algérie » (Akef, 2012). Il a été rédigé par Amir Akef dans la rubrique « Afrique ». Je l'ai classé dans « La politique ». Une image montre le 27 mars 2012 le père de Merah dont le visage est caché par un papier qu'un autre homme tient. L'article contient cinq paragraphes. Il s'agit du pays où l'enterrement allait avoir lieu. La première phrase commence déjà avec la déclaration que Merah ne va pas être enterré en Algérie. Le pays refuse le transport « des raisons d'ordre public ». Normalement, un transport des dépouilles à l'étranger vers leurs familles ne pose pas de problème. De plus, comme quelques juristes observent, Merah est de nationalité algérienne, les autorités n'ont donc pas le droit de refuser le transfert. Le problème pour l'Algérie était que l'affaire Merah ne se passait pas dans l'intimité, d'après le ministre des affaires étrangères M. Amar Belani. La famille Merah était trop sollicitée par les médias. Le père Merah n'était pas du tout d'accord avec cette décision et continuait à faire des promesses que son fils serait enterré dans son village natal. Mais l'opinion de l'Algérie était claire : *"Qu'ils en fassent ce qu'ils veulent, ils peuvent le balancer en mer comme Ben Laden, mais qu'ils ne nous le renvoient pas chez nous"*. Un hyperactiviste de Facebook dit que Merah a le droit à un enterrement décent par respect en France. Il fait comme si la France ne le voulait pas. Si la France aurait eu un problème avec son enterrement cela n'est pas abordé dans l'article. On ne trouve donc pas un signe des réactions probablement racistes.

L'article du *Parisien* s'appelle « Merah devrait être enterré à Toulouse, et non plus en Algérie » (Le Parisien, 2012, mars 29) et a le même sujet comme

l'article du *Monde*. L'article n'est pas structuré et l'auteur est inconnu. Il est classé dans « La politique ». Déjà dans la première phrase Mohammed Merah est nommé « tueur en scooter ». Ce que nous savons de plus par *Le Parisien* est que l'Algérie à la dernière minute a refusé le transport. Comme raison le pays mentionne la sécurité. Ce fait nous le connaissons déjà grâce au *Monde*. D'après Zekri, le ministère d'affaires étrangères Merah aurait dû être enterré à Toulouse dans le carré musulman du cimetière de Cornebarrieu. Le père de Merah voulait enterrer son fils en Algérie et la mère avait peur que la tombe soit profanée. De même que l'on avait peur que la tombe ne devienne un endroit de pèlerinage.

Les deux journaux se servent des discours d'Abdallah Zekri, le ministre des affaires étrangères. Le sujet principal des deux articles est que l'Algérie a refusé d'accueillir le corps de Merah. Jamais il n'est question du fait que la France avait un problème moral avec l'inhumation de Merah.

5.9 Analyse des articles du 30 mars 2012

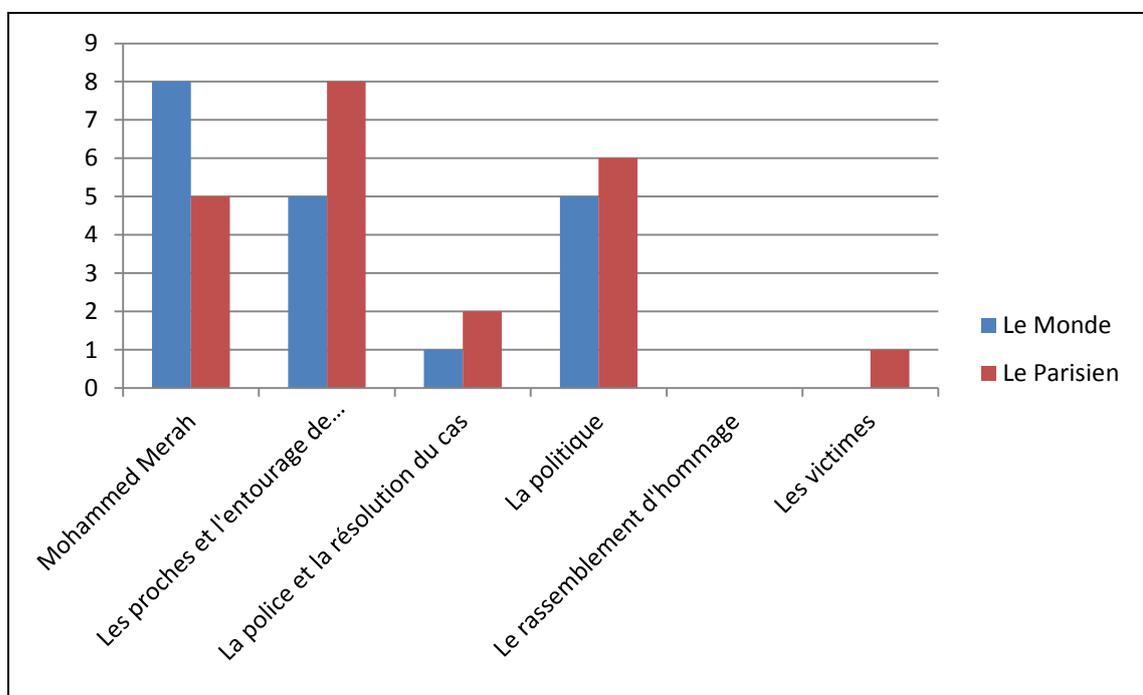


Figure 18 : La catégorisation des articles publiés du *Monde* et du *Parisien* à la date du 30 mars 2012

Le 30 mars 2012 *Le Parisien* a publié cinq articles dans la catégorie « Mohammed Merah », huit articles dans « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », deux articles dans « La police », six articles dans la catégorie « La politique » et un article dans « Les victimes ». *Le Monde* a publié huit articles dans « Mohammed Merah », cinq dans « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », un article dans « La police » et cinq dans « La politique ». Ce jour, *Le Parisien* a publié seulement deux articles de plus que *Le Monde*.

L'article qui va être analysé du *Monde* de la catégorie « Mohammed Merah » s'appelle « Affaire Merah : une Clio retrouvée dans l'Aude » (*Le Monde*, 2012, mars 30). L'article a 136 mots et se trouve dans l'archive. L'auteur est inconnu. Quand les articles ne sont pas très longs, les auteurs sont souvent inconnus dans *Le Monde*. Dans le texte, il s'agit de la voiture où se trouvaient un casque de moto et un carénage de scooter Yamaha T Max, celui sur lequel Merah circulait lors des tueries. Cette voiture, une Clio abandonnée pourrait être la Clio volée par Merah. De toute façon cela n'est pas confirmé. *Le Monde* n'écrit pas que c'est sûrement la voiture cherchée. L'article parle de la recherche d'un complice de Merah. Il aurait pu envoyer la vidéo avec les tueries. La dernière information de l'article est que le père de Merah a chargé un avocat de déposer plainte contre le RAID qui est responsable de la mort de son fils. L'article est écrit d'un style court est prégnant. On n'y trouve pas des ornements ni des figures de styles compliqués.

L'article du *Parisien* qui va être analysé parle aussi des voitures de Mohammed Merah. Son titre est « Enquête sur les multiples locations de voitures de Mohammed Merah » (*Le Parisien*, 2012, mars 30). L'auteur est inconnu. L'article se trouve dans l'archive et est publié dans la rubrique « Faits divers ». Il n'est pas structuré et au début se trouve une image qui montre Merah souriant. Tout d'abord, l'article parle du salaire de Merah qui s'élève à 330 €. En décembre 2011, il dépensait plus de 3170€ pour entre autre des locations de voitures. Le dernier travail de Merah était dans une carrosserie où il ne travaillait qu'une semaine en janvier. L'article décompte les dates quand et pour quel prix Merah a réglé par carte des locations de voitures. Dans une Renault Mégane, la police a trouvé des armes. *Le Parisien* ne parle pas d'une

Renault Clio qui est mentionné dans *Le Monde*. On ne sait pas d'où Merah a pris ces grandes sommes pour les voitures et autres dépenses.

Le Parisien avait accès au compte de Merah. Les lecteurs s'intéressent à l'argent et à l'affaire Merah donc une combinaison des deux est sûrement bien vue. *Le Monde* par contre ne se centre pas sur ces faits.

Ni l'article du *Monde* ni celui du *Parisien* n'utilise des langages ou des termes qui indiquent un style raciste envers les algériens ou envers Merah.

5.10 Analyse des articles du 31 mars 2012

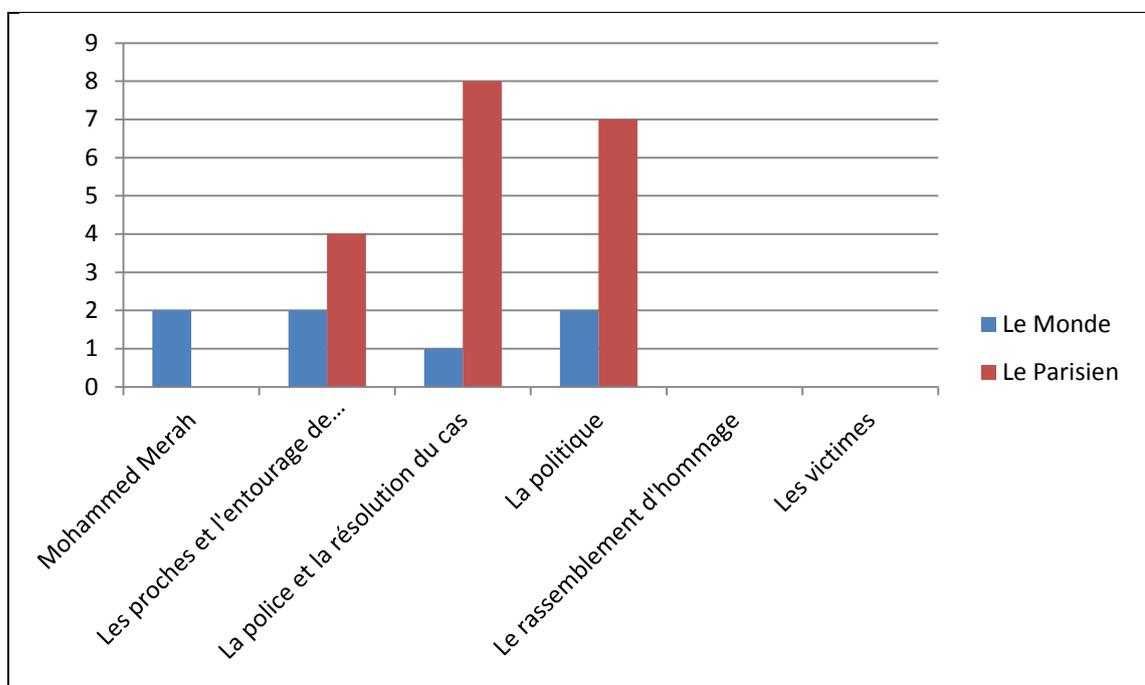


Figure 19 : La catégorisation des articles publiés du *Monde* et du *Parisien* à la date du 31 mars 2012

Le 31 mars 2012 *Le Parisien* n'a publié aucun article dans la catégorie « Mohammed Merah » pour la première fois. Il a publié quatre articles dans la catégorie « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah », huit articles dans « La police » et sept articles dans « La politique ». Aucun article du *Parisien* et aussi du *Monde* ne se trouvent dans les deux catégories « Le rassemblement d'hommage » et « Les victimes ». *Le Monde* a publié deux articles dans « Mohammed Merah », deux articles dans « Les proches et

l'entourage de Mohammed Merah », un article dans « La police et la résolution du cas » et deux articles dans « La politique. »

Ce jour, *Le Monde* ne montre pas un article en entier mais des extraits gratuits. Je vais donc analyser cet extrait qui se compose de six lignes et demie. L'article en entier a 294 mots et s'appelle « Mohammed Merah enterré discrètement à Toulouse » (*Le Monde*, 2012, mars 31). L'article est catégorisé dans « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah ». Comme d'habitude, *Le Monde* se limite aux faits. Le 29 mars Mohammed Merah a été enterré près de Toulouse. L'enterrement a eu lieu en petit comité, exclusivement masculin. Le fait que *Le Monde* ne commente pas la présence d'hommes uniquement prouve la neutralité sur les pensées des algériens en ce qui concerne les hommes et les femmes. *Le Monde* ne commente pas la phrase : « Aucun membre de la famille n'était présent ». À raison de ce fait on pourrait interpréter beaucoup de points négatifs et des reproches sur les Algériens comme : le père porte plainte parce que le RAID a tué son fils mais en même temps il ne vient pas aux obsèques de son fils...

L'article du *Parisien*, pareillement classé dans « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah » qui va être analysé s'appelle « Merah : le père demande à l'État algérien de rapatrier la dépouille de son fils » (*Le Parisien*, 2012, mars 31). Il se retrouve dans l'archive et n'est pas structuré. Sous l'article on voit une vidéo qui montre le père de Merah dans une interview sur son fils. L'article, qui est classé dans la catégorie « Les proches et l'entourage de Mohammed Merah » a été publié dans la rubrique « Faits divers ». L'article répète beaucoup d'informations qu'on trouve déjà dans l'article qui a été analysé le 29 mars comme le souhait du père que le corps de son fils soit accueilli par l'Algérie et les craintes de la mère que la tombe de son fils soit profanée. Dans l'article le souhait du père devient clair : «*Je vais engager les plus grands avocats et travailler le reste de ma vie pour payer les frais. Je vais porter plainte contre la France pour avoir tué mon fils*».

Un langage qui indique un style raciste ne pouvait pas être retrouvé.

6 Conclusion

Dans ma conclusion, je vais rappeler les résultats de ma recherche. Ma sous question est « À quel point les journaux *Le Parisien* et *Le Monde* traitent-ils différemment l'affaire « Merah » » ?

Beaucoup d'articles que j'ai analysés dans *Le Parisien* ne sont pas du tout structurés. Dans le journal *Le Monde* ne se trouvaient pas autant d'articles qui n'étaient pas structurés. *Le Monde* demande une connaissance profonde du lecteur. Au début du chapitre « Analyse », la table rend compte que *Le Parisien* publie dans les dix jours du 21 mars jusqu'au 31 mars 477 articles et *Le Monde* seulement 154 articles. Il est vrai que les articles du *Parisien* sont plus courts que ceux du *Monde*. De plus, *Le Parisien* publie plutôt les faits divers. *Le Monde* donne un effort à publier les articles qui sont exigeants et pour lesquels il faut avoir de la connaissance profonde. De plus, *le Monde* publie plus d'éditoriales pour réfléchir que des récits. *Le Parisien* se concentre sur des petites informations qui se lisent vite et sans nécessité d'une longue réflexion. Les diagrammes donnent des éclaircissements sur les catégories dans lesquels les journaux ont publié des articles sur l'affaire Merah.

On peut remarquer que *Le Parisien* écrit souvent d'un style clair est objectif mais il se sert de discours directs de personnes reconnues pour influencer la société française. Les articles du *Monde* ne sont pas aussi détaillés sur des différents sujets comme ceux du *Parisien* mais *Le Monde* n'utilise pas autant de commentaires des personnes connues qui forment l'avis des lecteurs.

Ma question principale de recherche est « Les journaux *Le Monde* et *Le Parisien* traitent-ils Mohammed Merah d'une manière raciste ? » Ce sujet inclut aussi la question pour savoir si les journaux soutiennent les clichés sur les algériens. Pour analyser cette question je me suis orienté vers les idées que j'ai présentées dans la partie théorique et dans la partie méthodique. Après mon analyse des articles je peux généralement répondre à la question de recherche avec un « non ». Dans beaucoup d'articles Mohammed Merah est décrit comme un monstre mais ce fait n'a jamais été relié avec le fait qu'il était algérien. On a vu que les journaux ont publié les discours de Sarkozy dans lesquels il exprime cette opinion. Les formes du racisme, comme le self-

assessment, le disclaimer, la minimisation, le nous-discours et autres, donc les formes dont j'ai parlé dans le chapitre « Méthode » sont rarement apparues dans les textes analysés dans ce mémoire. Quelques informations comme celle de l'origine du tueur sont inévitables. Ces informations influencent et affirment quelquefois l'opinion des lecteurs car ils ont des clichés. L'argumentation des journaux n'est pas responsable dans ce cas du développement d'une mauvaise réputation.

Le phénomène qui joue un grand rôle dans le racisme est, comme Memmi écrit, la peur. Dans quelques articles, comme dans celui du 23 mars, le mot « peur » apparaît dans le texte. La peur existe dans le racisme mais aussi dans d'autres domaines de la vie, qui n'ont rien à voir avec le racisme, comme par exemple la peur des araignées. Dans ce cas, on avait peur d'un tueur mais pas d'un algérien. C'est l'image qui a été transmise par les journaux. Sans aucun doute, des lecteurs peuvent transformer cette peur du fait que le tueur était algérien et que tous les algériens seraient capables d'accomplir cette sorte de crime.

La conclusion est donc que les journaux soutiennent parfois quelques opinions, dans ce cas les clichés des étrangers ou des algériens sans le vouloir. Par mon analyse on sait que les deux journaux ne traitent pas réellement le tueur Merah d'une manière raciste. Ils n'utilisent pas les formes raciales dans les textes. Il arrive quand-même, que quelques lecteurs utilisent des informations pour affirmer leurs clichés.

7 Sources

- Akef, A. (29. mars 2012). *Le Monde*. Abgerufen am 26. septembre 2012 von http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/03/29/pourquoi-alger-a-refuse-l-enterrement-de-merah-en-algerie_1677699_3212.html
- Auffahrt, C. B. (2000). *Metzler Lexikon Religion, Gegenwart - Alltag - Medien, Band 3: Paganismus - Zombie*. Stuttgart [u.a.]: J.B. Metzler.
- Beyersdörfer, F. (2002). *Multikulturelle Gesellschaft - Begriffe, Phänomene, Verhaltensregeln*. München: Lit Verlag.
- Body-Gendrot, S., & Wihtol de Wenden, C. (2003). *Police et discriminations raciales - Le tabou français*. Paris: Les Éditions de l'Atelier/ Les Éditions Ouvrières.
- Bordenave, Y. (21. mars 2012). *Wordpress*. Abgerufen am 13. juillet 2012 von <http://apr2009.wordpress.com/2012/03/21/comment-la-police-est-remontee-jusqua-mohamed-merah/>
- Collas, A. (24. mars 2012). *Le Monde*. Abgerufen am 26. septembre 2012 von http://www.lemonde.fr/web/recherche_breve/1,13-0,37-1186625,0.html?xtmc=une_einseignante_suspendue&xtcr=2
- Commission nationale consultative des droits de l'homme. (2011). *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie - Année 2011*. Paris: La documentation française.
- d'Appollonia, A. C. (2011). *Les frontières du racisme: identités, ethnicité, citoyenneté*. Paris: Presses de science Po.
- Edin, V., & Hammouche, S. (2011). *Chronique de la discrimination ordinaire*. Malesherbes: Gallimard.
- France terre d'asile. (2010). *Rapport d'activité*. France.
- Galinier, P. (23. mars 2012). *Le Monde*. Abgerufen am 13. juillet 2012 von http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/03/23/la-france-a-peur_1674969_3232.html
- Gicquel, R. (Komponist). (1976, 18 février). *La France a peur*. TF 1.
- Hollstein, W. (1983). *Vettern und Feinde - Der Palästina/Israel - Konflikt*. Basel: Lenos-Verlag.

- Inconnu. (1. septembre 2011). *welt*. Abgerufen am 15. juin 2012 von <http://www.welt.de/politik/ausland/article13578448/Frankreich-will-Palaestinenserstaat-durchsetzen.html>
- Institut nationale de la statistique et des études économiques. (2012a, Februar). *Institut nationale de la statistique et des études économiques*. Consulté le April 22, 2012, sur http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF02162
- Institut nationale de la statistique et des études économiques. (2012b, février). *Institut nationale de la statistique et des études économiques*. Consulté le avril 22, 2012, sur <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/etranger.htm>
- Jäger, S. (1993). *Die vierte Gewalt. Rassismus und die Medien*. Duisburg: DISS.
- Jäger, S. (1994). *Text- und Diskursanalyse: eine Anleitung zur Analyse politischer Texte; mit zwei Musteranalysen*. Duisburg: DISS.
- Jäger, S. (2004). *Kritische Diskursanalyse - Eine Einführung*. Münster: UNRAST - Verlag.
- Jessu, P. (2009, janvier 6). *Saphirnews*. Consulté le Mai 16, 2012, sur http://www.saphirnews.com/Qu-est-ce-qu-une-societe-pluriculturelle_a9678.html
- L'Ambassade de France en Allemagne. (2012, mars). *Französische Botschaft in Deutschland*. Consulté le mai 16, 2012, sur <http://www.botschaft-frankreich.de/spip.php?article1525>
- Le Monde. (2012, mars 26). *Le Monde*. Consulté le septembre 26, 2012, sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/26/la-chaine-al-jazira-aurait-recu-une-video-des-tueries-de-mohammed-merah_1676049_3224.html?xtmc=merah&xtcr=255
- Le Monde. (2012, mars 28). *Le Monde*. Abgerufen am 26. septembre 2012 von http://www.lemonde.fr/web/recherche_breve/1,13-0,37-1186848,0.html?xtmc=merah&xtcr=228
- Le Monde. (2012, mars 30). *Le Monde*. Abgerufen am 26. septembre 2012 von http://www.lemonde.fr/web/recherche_breve/1,13-0,37-1187131,0.html?xtmc=merah&xtcr=197

- Le Monde. (2012, mars 31). *Le Monde*. Abgerufen am 2012. septembre 2012 von http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=1187260&xtmc=merah&xtcr=183
- Le Parisien. (2012, mars 21). *Le Parisien*. Abgerufen am 13. juillet 2012 von <http://www.leparisien.fr/faits-divers/nous-avons-fourni-le-nom-du-frere-du-tueur-presume-a-la-police-21-03-2012-1916717.php>
- Le Parisien. (2012, mars 22). *Le Parisien*. Consulté le juillet 13, 2012, sur <http://www.leparisien.fr/toulouse-31000/sarkozy-qualifie-mohamed-merah-de-monstre-et-de-fanatisme-22-03-2012-1919904.php>
- Le Parisien. (2012, mars 23). *Le Parisien*. Abgerufen am 13. juillet 2012 von <http://www.leparisien.fr/toulouse-31000/toulouse-d-abord-soulagement-et-reconnaissance-selon-nkm-23-03-2012-1920134.php>
- Le Parisien. (2012, mars 24). *Le Parisien*. Abgerufen am 26. septembre 2012 von <http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/une-enseignante-suspendue-apres-un-hommage-a-merah-24-03-2012-1921209.php>
- Le Parisien. (2012, mars 26). *Le Parisien*. Abgerufen am 26. septembre 2012 von <http://www.leparisien.fr/flash-actualite-politique/tueries-paris-denonce-l-indecence-du-pere-de-merah-qui-menace-de-porter-plainte-26-03-2012-1926110.php>
- Le Parisien. (2012, mars 27). *Le Parisien*. Abgerufen am 26. septembre 2012 von <http://www.leparisien.fr/flash-actualite-politique/sarkozy-promet-qu-il-sera-un-president-different-28-03-2012-1927801.php>
- Le Parisien. (2012, mars 28). *Le Parisien*. Abgerufen am 26. septembre 2012 von <http://www.leparisien.fr/toulouse-31000/merah-avait-dans-sa-poche-une-cle-usb-contenant-la-video-des-tueries-28-03-2012-1929114.php>
- Le Parisien. (2012, mars 29). *Le Parisien*. Abgerufen am 26. septembre 2012 von <http://www.leparisien.fr/toulouse-31000/merah-devrait-etre-enterre-a-toulouse-et-non-plus-en-algerie-religieux-29-03-2012-1929695.php>
- Le Parisien. (2012, mars 30). *Le Parisien*. Abgerufen am 26. septembre 2012 von <http://www.leparisien.fr/faits-divers/enquete-sur-les-multiples-locations-de-voitures-de-mohamed-merah-30-03-2012-1931295.php>
- Le Parisien. (2012, mars 31). *Le Parisien*. Abgerufen am 26. septembre 2012 von <http://www.leparisien.fr/faits-divers/merah-le-pere-demande-a-l-etat-algerien-de-rapatrier-la-depouille-de-son-fils-30-03-2012-1931792.php>

- Leloup, D. (21. mars 2012). *Le Monde*. Abgerufen am 13. juillet 2012 von http://www.lemonde.fr/technologies/article/2012/03/22/la-penalisation-de-la-consultation-de-sites-terroristes-une-proposition-peu-realiste_1674374_651865.html
- Matouschek, B., Wodak, R., & Januscek, F. (1995). *Notwendige Maßnahmen gegen Fremde? - Genese und Formen von rassistischen Diskursen der Differenz*. Wien: Passagen Verlag.
- Memmi, A. (1994). *Le racisme: description, définitions, traitement*. Paris: Gallimard.
- Sarkozy, N. (2012, avril). Lettre de Nicolas Sarkozy au peuple français. Paris, France.
- Schreiber, F., & Wolffsohn, M. (1989). *Nahost - Geschichte und Struktur des Konflikts*. Augsburg: Leske + Budrich Opladen.
- Taguieff, P.-A. (1990). *Face au racisme*. Paris: La découverte.
- Ulla, P.-H., & Osten., D.-I. A. (1992). *"Rassisten" gegen "Terroristen" - jüdische und palästinensische Identität im Konflikt um Israel/Palästina*. Frankfurt am Main: Haar & Herchen.

8 Table des illustrations et tables

Figure 1: Le cercle vicieux de la discrimination (Edin & Hammouche, 2011, p. 104).....	8
Figure 2: Population étrangère et immigrée par sexe et âge en 2008. (Institut nationale de la statistique et des études économiques, 2012a).....	11
Figure 3: La demande d'asile en France et dans l'Union européenne depuis 2002 (France terre d'asile, 2010, pp. 14 d'après Ofpra, Eurostat).....	15
Figure 4: La demande d'asile dans l'Union européenne en 2009 (France terre d'asile, 2010, p. 17).....	17
Figure 5 : Un modèle des "Diskursstränge".....	34
Figure 6: Les points de considération d'une analyse du discours. Traduit de (Matouschek, Wodak, & Januscheck, 1995, p. 60).....	37
Figure 7 : Articles publiés sur l'affaire Mohammed Merah par <i>Le Monde</i> et par <i>Le Parisien</i> entre le 11 et le 31 mars 2012.....	40
Figure 8 : Articles publiés le 21 mars 2012 par <i>Le Monde</i> et <i>Le Parisien</i> classifiés dans six catégories.....	42
Figure 9 : Laquelle des deux phrases se rapproche le plus de ce que vous pensez? En pourcentages (Commission nationale consultative des droits de l'homme, 2011, p. 32).....	44
Figure 10 : Les opinions des français sur les immigrés (Commission nationale consultative des droits de l'homme, 2011, p. 45).....	45
Figure 11 : La catégorisation des articles publiés <i>du Monde</i> et <i>du Parisien</i> à la date du 22 mars 2012.....	51
Figure 12 : La catégorisation des articles publiés <i>du Monde</i> et <i>du Parisien</i> à la date du 23 mars 2012.....	57
Figure 13 : La catégorisation des articles publiés <i>du Monde</i> et <i>du Parisien</i> à la date du 24 mars 2012.....	63
Figure 14 : La catégorisation des articles publiés <i>du Monde</i> et <i>du Parisien</i> à la date du 26 mars 2012.....	65
Figure 15 : La catégorisation des articles publiés <i>du Monde</i> et <i>du Parisien</i> à la date du 27 mars 2012.....	68
Figure 16 : La catégorisation des articles publiés <i>du Monde</i> et <i>du Parisien</i> à la date du 28 mars 2012.....	70

Figure 17 : La catégorisation des articles publiés du <i>Monde</i> et du <i>Parisien</i> à la date du 29 mars 2012.....	71
Figure 18 : La catégorisation des articles publiés du <i>Monde</i> et du <i>Parisien</i> à la date du 30 mars 2012.....	73
Figure 19 : La catégorisation des articles publiés du <i>Monde</i> et du <i>Parisien</i> à la date du 31 mars 2012.....	75
Table 1: Les données de Figure 7	39

9 Annexes

Ce chapitre comprend un résumé allemand et mon CV.

9.1 Zusammenfassung

Zeitungen sind als meinungsbildendes Medium verantwortlich für viele politische, wirtschaftliche und soziale Entwicklungen. Die Unbeliebtheit der Ausländer, im speziellen der Muslime und der Algerier, ist in Frankreich unter den ansässigen Franzosen weit verbreitet. Insbesondere sind die Klischees über eifersüchtige, kriminelle und nicht ordnungsliebende Algerier im Alltag allgegenwärtig. Vor diesem Hintergrund studiere ich in der vorliegenden Arbeit, die öffentliche Reaktion auf einen Serienmörder maghrebinischer Herkunft. Mohammed Merah hat am 11., 15. und 19. März 2012 in Toulouse und Montauban insgesamt sieben Menschen getötet. Zu diesen gehören drei Soldaten nordafrikanischer Abstammung, ein Lehrer und drei Kinder eines jüdisch-orthodoxen Colleges mit französisch-israelischer Doppelstaatsbürgerschaft. Am Morgen des 22. März 2012 wurde Merah von der Polizei auf der Flucht erschossen.

In welchen Kontext sich das Thema meiner Arbeit eingliedern lässt, habe ich in meinem zweiten Kapitel „Le contexte“ beschrieben. Den Teufelskreis der Diskriminierung und Verhaltensmodelle Jugendlicher in Frankreich habe ich im ersten Abschnitt näher studiert. Der zweite wichtige Punkt, der im Abschnitt 2.2 behandelt wird, ist die Multikulturalität. Frankreich ist ein multikulturelles Land, ein Land in dem viele Kulturen aufeinanderstoßen, jedoch nicht miteinander verschmelzen. Sowohl die Asylpolitik (Abschnitt 2.3) als auch die Immigration (Abschnitt 2.4) spielen für das Thema meiner Arbeit eine wichtige Rolle. Die Eltern Merahs sind Immigranten. Eine kurze Einführung über Immigration und Asylpolitik mit veranschaulichten Tabellen bietet eine unerlässliche Hintergrundinformation, welche für das Gesamtverständnis unerlässlich ist.

Die Forschungsfrage dieser Arbeit lautet: „Wird Mohammed Merah in den Zeitungen *Le Monde* und *Le Parisien* rassistisch behandelt?“ Des Weiteren beschäftigt sich diese Masterthesis mit der Frage, ob und inwiefern die beiden französischen Zeitungen *Le Monde* und *Le Parisien* mit dem Vorfall Merahs die

Ausländerfeindlichkeit, genauer den Rassismus der Franzosen gegenüber den Algeriern, unterstützen oder den Vorfall neutral behandeln. Um diese Fragen beantworten zu können, werden zunächst Definitionen und Formen des Rassismus näher untersucht. Dies befindet sich im Theorieteil der Arbeit (Kapitel 3).

Die ersten drei Abschnitte des Theoriekapitels basieren auf den Ausführungen Memmis. Albert Memmi ist ein berühmter französisch-tunesischer Soziologe, der durch seine Publikationen über Rassismus große Bekanntheit erlangte. Der Abschnitt 3.6 über die Mythen der fremdenfeindlichen Diskussion beruht auf den Erläuterungen eines Buches des human- und sozialwissenschaftlichen Verlags „La Découverte“. Dieser wurde 1983 gegründet und thematisiert in vielen Publikationen gängige Vorwürfe gegenüber Ausländern. Der Geschichte des Rassismus und dessen neuere Entwicklung widme ich jeweils einen weiteren Abschnitt. Der letzte Abschnitt handelt vom Problembereich rassistischer Polizisten in Frankreich. Damit soll ein Bewusstsein für das Spannungsverhältnis zwischen Ausländern und Polizisten geschaffen werden. Zwar wurde mir im Zuge meiner Arbeit klar, dass die Ausführungen dieses Abschnitts nicht auf die betrachteten Personen in meinem analytischen Teil zutreffen, jedoch wollte ich diese Möglichkeiten nicht im Vorhinein verwerfen.

Im vierten Kapitel wird auf die Methode, mit der die Analyse der Zeitungsartikel durchgeführt wurde, näher eingegangen. Besonderes Augenmerk wird dabei auf die Diskursanalyse von Siegfried Jäger und auf das Buch über Formen von rassistischen Diskursen der Differenz von Matouschek, Wodak und Januschek gelegt. Beide Bücher legen versteckte Argumentationen offen, und letzteres geht hierbei auf rassistische Formen in journalistischen Texten ein. Jene Formen der Fremdenfeindlichkeit äußern sich in Mitleid, Bevormundung, Ausgrenzung, im Wir-Sie-Diskurs, in Schwarz-Weiß-Malerei und im Abschieben von Schuld. Weitere Techniken der Argumentation sind Übertreibung, Verharmlosung, Abwertung, Diffamierung und Verzerrung. Die Formen der Versprachlichung textueller, sprachlicher und wörtlicher Ebene spielen bei der Analyse journalistischer Texte eine weitere wichtige Rolle. Mithilfe der Theorie (Kapitel 3) und mithilfe des Wissens über Strategien der Argumentation, vor allem im Rassismus-Diskurs, und mithilfe der Ausführungen bezüglich

Diskursanalyse von Siegfried Jäger (Kapitel 4) wird anschließend der analytische Teil im Kapitel 5 dargestellt.

Die Texte meiner Analyse wurden auf *Le Monde* und *Le Parisien* eingeschränkt. *Le Monde* ist eine linksliberale Tageszeitung, die zu den wichtigsten meinungsbildenden Zeitungen in Frankreich gehört. *Le Parisien* ist die größte Pariser Boulevardzeitung. Die Texte beschränken sich auf den Zeitraum vom 21. März bis zum 31. März. In dieser Zeitspanne fand die Suchmaschine der Online-Ausgabe der *Le Monde* mit dem Suchbegriff „Merah“ 154 Artikel, die der *Le Parisien* sogar 477 Artikel. Der Diagrammeintrag auf Seite 40 zeigt, dass die Anzahl der Artikel mit der Zeit immer geringer wird. Ich habe im Analyse-Teil jeweils einen Artikel aus jeder Zeitung im Detail untersucht. Dabei wählte ich jeweils zwei repräsentative Artikel mit demselben Themenschwerpunkt um sie besser miteinander vergleichen zu können. Die ersten drei Tage nach Bekanntgabe des Namens des Attentäters, also der 21., der 22. und der 23. März, wurden am ausführlichsten analysiert. An diesen ersten Tagen war die Anzahl der Artikel pro Tag am höchsten. Die Texte wurden auf der Grundlage von Kapitel 3 und 4 (Theorie- und Methodenkapitel) untersucht.

Die Analyse hat ergeben, dass viele Faktoren eines rassistischen Verhaltens aus dem Theoriekapitel sich in den Texten nicht wiederfinden. Auch die Techniken und Strategien der Argumentation wie sie für den Rassismuskurs typisch sind, können in den Texten nicht wiedergefunden werden. Die Antwort auf meine Forschungsfrage, ob die beiden Zeitungen Merah rassistisch behandeln und damit den vorhandenen Rassismus gegenüber Algeriern verstärken, lautet also vorerst „Nein“.

Bewusst unterstützen *Le Parisien* und *Le Monde* in Anbetracht der vorgelegten Methode das fremdenfeindliche Denken nicht. Andererseits war es natürlich unvermeidbar zu erwähnen, dass Merah aus Algerien stammt und dass das Attentat Angst und Schrecken verbreitet. Dadurch bestätigen die objektiven Berichte unbeabsichtigt vorhandene Klischeevorstellungen der Leserschaft.

In der vorliegenden Masterarbeit wurden insgesamt zwanzig Zeitungsartikel aus zwei Zeitungen, die innerhalb von zehn Tagen erschienen sind, analysiert. Meine Forschungsfrage könnte natürlich auch noch erweitert werden. Es wäre interessant, die Zeitspanne in die Gegenwart zu verlängern oder sich auf einen

einzigem Tag, zum Beispiel den 22. März, zu konzentrieren. Aufschlussreich könnte es sein, Fragen wie: „Inwiefern hat Mohammed Merah den Wahlkampf beeinflusst?“ oder: „Wie haben sich Sarkozy, Hollande, Le Pen, Le Guéant und andere Politiker zu diesem Thema geäußert?“ zu beantworten. Ein weiteres aufschlussreiches Thema wäre die Auseinandersetzung mit den Artikeln über die Familie von Mohammed Merah. Auch wäre es möglich, noch andere Medien, wie Fernsehen und Radio, beziehungsweise weitere Zeitungen in die Analyseauswahl miteinzubeziehen.

9.2 Lebenslauf

Persönliche Daten:

Name: Clara Fischer BA

Geburtsdatum: 19.02.1990

Geburtsort: Ried im Innkreis

Staatsangehörigkeit: Österreich

Ausbildung:

1996-2000 Volksschule Prohaskagasse Graz

2000-2008: B(R)G Carnerigasse, Matura mit ausgezeichnetem Erfolg

2008-2011: Bachelorstudium der Romanistik an der Uni Wien in Mindestzeit absolviert

Dezember 2012: geplanter Abschluss des Masterstudiums Romanistik